



Entente Oise-Aisne

RAPPORT

d'activité

2003

# ) Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	<u>5</u>
<u>Les faits marquants de l'année 2003</u>	<u>6</u>
<u>Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>7</u>
Aire géographique de compétence	7
Objet statutaire	7
Organisation	7
<u>Appel à projets pour des plans de prévention des inondations</u>	<u>8</u>
La Charte Oise-Aisne 2000 - 2006 : cadre de référence des propositions d'actions présentées par l'Entente Oise-Aisne	8
L'annonce des lauréats à l'appel à projets	8
Les avantages retirés par l'Entente Oise-Aisne de l'appel à projets	9
Quelques exemples d'actions	10
<u>Evaluation à mi-parcours de la Charte Oise-Aisne 2000-2006</u>	<u>11</u>
Le bilan à mi-parcours chapitre par chapitre	12
Chapitre 1 : Information et sécurité des biens et des personnes	12
Chapitre 2 : Prévention des dommages en zones urbanisées	12
Chapitre 3 : La gestion des rivières navigables et le programme interrégional d'aménagement de l'Oise au regard des risques d'inondation	12
Chapitre 5 : Stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque	13
Chapitre 6 : Mise en œuvre de la Charte Oise-Aisne, coordination et suivi	15
<u>L'activité de l'Etablissement public</u>	<u>16</u>
Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne	17
La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne	18
La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Meuse	18
La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Marne	18
La prise en compte des préoccupations du Conseil général des Ardennes	19
Les comptes de l'Entente Oise-Aisne	20
Evolution du budget primitif de l'Entente de 2001 à 2004	20
Structure des dépenses et des recettes de l'exercice 2003	20
Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne	21
Le personnel	21
Locaux et équipements	21
<u>Les actions de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>22</u>
I - La stratégie d'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation	23
Le programme interrégional de lutte contre les inondations	23
La mise en œuvre du programme interrégional : avancement des opérations en 2003	23
Le projet "pilote" de Longueil Sainte Marie (60)	24
Le projet de Proisy (02)	26
Le projet de Montmacq (60)	27

Les autres projets en cours d'identification	28
L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et ses principaux affluents, pour réduire le risque inondation	28
L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs principaux affluents, pour réduire le risque inondation	28
Les reconnaissances hydrogéologiques préalables à l'engagement de l'étude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons (02)	29
Les autres actions engagées par l'Entente Oise-Aisne en 2003 dans le cadre du programme interrégional de lutte contre les inondations	29
Approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communications associées	29
Les aides de l'Entente aux travaux de protection localisée contre les inondations réalisées par les collectivités locales et leurs groupements	29
<b>II - L'entretien et la restauration des rivières sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne</b>	<b>30</b>
La poursuite des programmes annuels d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux d'aménagement en rivière non domaniales	31
Les travaux d'entretien sur les sections non navigables des rivières Oise et Aisne domaniales	33
Programme des travaux engagés en 2003	33
Les travaux d'entretiens sur les sections navigables des rivières Oise et Aisne	34
<b>III - Amélioration de la connaissance du risque et identification des actions de réduction de la vulnérabilité</b>	<b>35</b>
Approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communications associées	35

## **Perspectives** **37**

---

## **Annexes** **39**

---

Rétrospective de l'année 2003	39
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2003	41
Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006	43
1 - Les propositions de l'Entente Oise-Aisne	43
Rapport de présentation	44
Une approche globale et cohérente de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant de l'Oise élaborée depuis les fortes crues de 1993 et 1995	44
La Charte Oise-Aisne 2000-2006 : cadre de référence des propositions d'actions présentées par l'Entente Oise-Aisne en réponse à l'appel à projets	44
2 - Liste des actions retenues	45
<b>Indicateurs d'activités</b>	<b>48</b>
Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2003	48
Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2003	50
Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	50
Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan Etat-Région) en 2003	50
Liste des supports et outils de communication réalisés en 2003	51
Liste des études produites en 2003	51



## Le mot du Président

Le présent rapport d'activité manifeste, s'il en était besoin, que l'année 2003 aura été marquée par une reconnaissance renouvelée de nos partenaires à l'égard des actions engagées par notre structure dans le cadre de la solidarité de bassin.



Reconnaissance de l'Etat par la décision de madame le ministre de l'environnement et du développement durable de retenir les actions nouvelles que nous avons présentées dans le cadre de son "appel à projets"

lancé pour la mise en place de plans de prévention des inondations intégrés par bassin versant. Rappelons au passage que le dossier présenté par l'Entente Oise-Aisne a été qualifié de "qualité exceptionnelle".

Reconnaissance également de tous les partenaires co-responsables avec l'Entente de la mise en œuvre des objectifs de la Charte Oise-Aisne 2000-2006 signée le 8 janvier 2001, partenaires avec lesquels nous avons réalisé son évaluation à mi-parcours et qui participent activement à nos différentes instances, Conseil d'administration, Comité technique, comité de pilotage des projets...

Mais l'année 2003 est aussi marquée par la reconnaissance, inscrite dans la loi du 30 juillet 2003 relative à la "prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages", du rôle indispensable que doivent jouer les Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) pour la définition et la mise en œuvre des plans de lutte contre les inondations.

Ces reconnaissances confortent la politique menée par l'Entente depuis la signature de la Charte Oise-Aisne et je m'en réjouis.

Ce rapport d'activité 2003, je vous le laisse découvrir en remerciant les services qui ont, une fois encore, réalisé un document de qualité et très utile pour l'information de tous. Il complète les informations que nous vous faisons régulièrement parvenir dans "La Lettre d'information", sur le site Internet [www.entente-oise-aisne.fr](http://www.entente-oise-aisne.fr). et aussi par les divers documents que nous avons publiés sur le projet de Longueil Sainte Marie.

En matière d'information, l'année 2004 va nous permettre d'aller encore plus loin puisque nous nous inscrivons dans les actions souhaitées par le gouvernement pour cultiver "la mémoire du risque" avec, notamment, une assistance apportée aux communes pour la pose de repères de crues, mais également par la réalisation d'une exposition itinérante destinée à rendre plus lisibles pour les populations concernées notre rôle et nos actions. Nous allons par ailleurs amplifier la concertation constructive que nous menons avec les associations représentant les populations sinistrées.

Trente cinq ans après sa création, l'Entente Oise-Aisne a fêté en 2003 la 3<sup>ème</sup> année d'existence de la petite équipe, pionnière, qui constitue ses propres services, désormais distincts de ceux de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Comme après chaque élection cantonale, elle vient de renouveler son Conseil d'administration. Je salue la venue de vingt-et-un nouveaux administrateurs pour représenter les six départements qui constituent notre bassin versant et je remercie vivement ceux qui, ne siégeant plus au sein de ce conseil, y ont consacré, pour certains, de nombreuses années au service de notre noble mission.

Gérard SEIMBILLE  
Président de l'Entente Oise-Aisne

# Les faits marquants de l'année 2003

## Janvier 2003

Forte crue dommageable dans les hautes vallées de l'Oise et sur l'Oise moyenne (crue d'importance similaire à celle de 1993) mais sans crue concomitante de l'Aisne.

## 10 février 2003

Ouverture du site Internet de l'Entente Oise-Aisne : [www.entente-oise-aisne.fr](http://www.entente-oise-aisne.fr)

## 20 mars 2003

Validation du contenu du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site "pilote" de Longueil Sainte Marie (60) par le groupe de concertation.

## 3 avril 2003

Conseil d'administration : Présentation au Conseil du dossier de candidature de l'Entente en réponse à l'appel à projets lancé par la ministre de l'écologie et du développement durable le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

## 10 juin 2003

Le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes de crues de l'Oise sur le site "pilote" de Longueil Sainte Marie est qualifié de "Projet d'Intérêt Général" (P.I.G.) par le préfet de l'Oise.

## 19 juin 2003

Evaluation à mi-parcours de la Charte Oise-Aisne 2000-2006 par le comité de suivi, co-présidé par le préfet de la Région d'Ile-de-France et le président de l'Entente Oise-Aisne, en présence de la ministre de l'écologie et du développement durable, à Compiègne.

## 19 juin 2003

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable, annonce depuis Compiègne les résultats de l'appel à projets national pour des plans de prévention des inondations.

## 30 juillet 2003

Promulgation de la loi n°2003-699 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

## 2 octobre 2003

Conseil d'administration : Approbation des conventions relatives aux modalités particulières de financement du programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues par solidarité avec la Meuse.

## 18 novembre 2003

Première réunion publique d'information sur le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq (60) à Thourotte.

## 27 novembre 2003

Conseil d'administration : absence de quorum.

## 3 décembre 2003

Présentation du diagnostic réalisé par le bureau d'études SAFEGE dans le cadre de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, au groupe de suivi réuni au Conseil général de la Meuse, à Bar-le-Duc.

## 4 décembre 2003

Conseil d'administration : vote du budget primitif 2004.

## 10 décembre 2003

Validation du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne par le comité de pilotage de l'étude réalisée par le bureau d'études SIEE.

## 18 décembre 2003

Troisième réunion du groupe de concertation relatif au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02).

# Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a été créée le 25 septembre 1968 par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont les membres. Cet établissement public de coopération interdépartementale a le statut juridique d'une institution interdépartementale et dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Entente Oise-Aisne est membre de l'Association française des Établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) qui couvrent la plupart des grands bassins fluviaux de la France.

## Aire géographique de compétences

L'Entente Oise-Aisne exerce ses compétences sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents. Ce bassin, d'une superficie de près de 17000 km<sup>2</sup>, comporte plus de 5000 km de rivières, dont 400 km de rivières domaniales.



## Objet statutaire

Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, l'Entente Oise-Aisne contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents sans modifier la vocation existante des espaces concernés, sauf s'il s'agit de mettre en place des dispositifs de lutte contre les inondations.

## Organisation

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres titulaires (cinq conseillers généraux titulaires plus cinq suppléants par département désignés par leurs assemblées respectives).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

Monsieur Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val d'Oise, 1<sup>er</sup> maire-adjoint de Pontoise, exerce la présidence de l'Entente Oise-Aisne depuis le 28 novembre 2002.

Composition du Bureau de l'Entente Oise-Aisne :

- Président : M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val d'Oise
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Michel LECOURTIER, Conseiller général de la Marne,
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général de la Meuse,
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Mme Mireille GATINOIS, Conseiller général des Ardennes,
- Secrétaire : M. Jean-Jacques THOMAS, Conseiller général de l'Aisne,
- Secrétaire-adjoint : M. Patrice CARVALHO, Conseiller général de l'Oise.

# ) Appel à projets pour des plans de prévention des inondations

## Le programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003-2006 : la candidature de l'Entente en réponse à l'appel à projets "BACHELOT"

Par lettre circulaire, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002, la ministre de l'écologie et du développement durable (MEDD) invitait les préfets de région coordonnateurs des grands bassins fluviaux français à identifier les secteurs géographiques et les maîtres d'ouvrage susceptibles de porter des plans d'actions globaux à l'échelle de bassins ou de sous-bassins dans une perspective de développement durable :

“ *Je souhaite donc favoriser l'émergence de programmes d'action ayant vocation, d'une part, à traiter les bassins versants de manière globale et dans une perspective de développement durable et, d'autre part, à favoriser, par des actions d'information, l'émergence d'une véritable conscience du risque dans la population...* ”

Deux aspects essentiels devaient être privilégiés dans les plans d'actions proposés :

- une approche globale incluant des actions complémentaires les unes des autres ;
- des plans ciblés sur le ralentissement du débit à l'amont, sur des bassins ou sous-bassins de taille restreinte.

### **La Charte Oise-Aisne 2000 - 2006 : cadre de référence des propositions d'actions présentées par l'Entente Oise-Aisne.**

La Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise, adoptée le 8 janvier 2001, trouve sa cohérence à cette échelle. Le programme d'actions présenté par l'Entente Oise-Aisne dans sa candidature a donc été établi à cette échelle en faisant apparaître, d'une part, les actions déjà prévues dans la Charte et, d'autre part, les initiatives

nouvelles proposées en complément selon les axes suggérés dans la circulaire ministérielle. À savoir :

- informer le public pour développer la conscience du risque ;
- privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables ;
- approfondir la connaissance du risque inondation, appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire ;
- réduire la vulnérabilité des enjeux implantés dans les zones inondables ;
- recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement des eaux ;
- renforcer les services de l'Entente Oise-Aisne (équipe de projet).

### **L'annonce des lauréats de l'appel à projets**

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable, a



révélé le 19 juin 2003 à Compiègne, à l'occasion de la réunion du comité de suivi de la Charte Oise-Aisne 2000-2006 auquel elle a assisté, la liste des bassins lauréats de l'appel à projets national pour des plans de prévention contre les inondations.

Sur les 34 bassins candidats retenus, le projet de l'Entente Oise-Aisne fait partie des 4 projets pilotes qualifiés par la ministre "d'une qualité exceptionnelle".

*Extrait de la lettre de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable, en date du 1<sup>er</sup> août 2003 :*

“ *le projet de prévention des inondations que vous avez proposé a ainsi été jugé excellent et a été qualifié comme projet pilote. L'ensemble des actions relatives à la prévention des inondations fluviales proposées sous la maîtrise d'ouvrage de votre établissement public territorial de bassin pourra être financé à hauteur de 40%.* ”

### Les avantages retirés par l'Entente Oise-Aisne de l'appel à projets

Au-delà des moyens déjà prévus dans la Charte Oise-Aisne 2000-2006 pour le financement tripartite de son volet interrégional (Etat ; Conseils régionaux ; Conseils généraux), le projet présenté par l'Entente a été gratifié d'une aide de l'Etat majorée (40 % au lieu de 36,45 %) en faveur d'un programme d'actions plus complet et plus ambitieux pour l'Entente, représentant un total de 34,605 millions d'euros de dépenses prévisionnelles sur la période 2003 à 2006.

En contrepartie, l'Entente Oise-Aisne pourra bénéficier d'une aide de l'Etat pour la conduite du projet, laquelle se cumulera, pendant 3 ans, à celle de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ce qui permettra une accélération du renforcement des services techniques de l'Établissement public territorial de bassin.

Ces engagements ont fait l'objet de la Convention relative au programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003-2006 établie entre l'Etat, l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (Convention signée le 30 janvier 2004).

“ *..Par cette convention, les acteurs co-signataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations combinant les actions décrites dans le programme d'actions ci-après.* ”

Le programme d'actions retenu comporte 5 volets dotés des moyens suivants :

**Volet 1 :** Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information (530.000 €) ;

**Volet 2 :** Amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte (840.000 €) ;

**Volet 3 :** Elaboration et amélioration des plans de prévention des risques d'inondation et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque (1.105.000 €) ;

**Volet 4 :** Actions de ralentissement dynamique des écoulements à l'amont des zones exposées (31.230.000 €) ;

**Volet 5 :** Conduite du projet (900.000 €).

La gestion de la convention sera assurée à travers les réunions annuelles de l'instance de suivi de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise co-pilotée par l'Etat et l'Entente.

## Quelques exemples d'actions

### **Mettre en œuvre un programme de pose de repères de crues historiques sur les bâtiments publics les plus visibles dans les zones à risque.**

Ce programme a pour objectif d'entretenir la mémoire du risque chez les riverains, nécessaire à l'acceptation des démarches de prévention.

L'action proposée permettra à l'Entente Oise-Aisne d'apporter un concours technique et financier aux collectivités locales qui souhaiteraient développer la mémoire du risque inondation auprès de leurs administrés en posant des repères, marquant les niveaux atteints par les eaux lors des crues historiques, sur les bâtiments publics les plus visibles.

### **Favoriser les rencontres et le dialogue entre les associations d'inondés de l'aval avec les élus et les agriculteurs exploitant les espaces susceptibles d'accueillir les projets de ralentissement des crues de l'amont.**

Développer la solidarité amont-aval entre les riverains du bassin de l'Oise et de l'Aisne en favorisant les rencontres et la compréhension réciproque des contraintes induites par l'inondation des lieux habités, à l'aval, et la sur-inon-

dation des prairies agricoles de l'amont. Impliquer les associations d'inondés avec les élus et les agriculteurs exploitant les espaces susceptibles d'être affectés par les projets de l'Entente à l'amont dans une recherche en commun des propositions qui permettraient d'apporter des solutions à leurs difficultés respectives.

### **Etablir des cartes de la vulnérabilité, de l'aléa et du risque inondation à l'intention des collectivités locales concernées.**

Produire et mettre à disposition des collectivités locales concernées et des gestionnaires du risque inondation une base de connaissances géoréférencées sur le risque inondation par l'évaluation des composantes du risque : l'aléa et la vulnérabilité.

### **Elaborer, publier et diffuser des plaquettes d'information sur les actions à engager pour réduire la vulnérabilité des installations industrielles et des services d'eau des collectivités locales situées dans les zones inondables.**

Promouvoir auprès des collectivités locales et des entreprises industrielles

riveraines de l'Oise et de l'Aisne les mesures préventives susceptibles de réduire la vulnérabilité de leurs installations implantées en zone inondable.

### **Elaborer un protocole d'accord entre la Profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices associés à la création et au fonctionnement des aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents.**

Elaborer un cadre conventionnel négocié avec la Profession agricole pour la conduite des opérations foncières associées à la réalisation par l'Entente Oise-Aisne de ses projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues.

Faciliter les négociations relatives à l'indemnisation des servitudes et des préjudices induits par la création et le fonctionnement des aires de stockage/surstockage impliquant la surinondation occasionnelle de prairies, bois et étangs plus ou moins rarement inondés.

# Evaluation à mi-parcours de la Charte Oise-Aisne 2000-2006

Le comité de suivi de la *Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise* s'est réuni le 19 juin 2003 à l'Hôtel de ville de Compiègne, sous la co-présidence de Monsieur Bertrand LANDRIEU, préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie et de Monsieur Gérard SEIMBILLE, président de l'Entente Oise-Aisne, en présence de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable.

Cette réunion a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru et d'apporter les infléchissements et compléments utiles, deux ans après la signature de cet acte de partenariat fondateur.

Les progrès réalisés par chacun des partenaires signataires de la Charte ont démontré l'efficacité du partenariat instauré à cette occasion entre l'Etat, ses établissements publics - Voies Navigables de France et Agence de l'eau Seine-Normandie - l'Entente Oise-Aisne, et avec les trois Régions Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Picardie. La solidarité interdépartementale qui s'exprime au sein de l'Entente Oise-Aisne, entre l'amont et l'aval du bassin versant, constitue, par ailleurs, une base essentielle pour lutter efficacement contre les inondations.

Le président de l'Entente Oise-Aisne a saisi cette opportunité pour redire combien l'Entente était attentive à la mise en place rapide des PPRI sur toutes les zones à risques, à l'instar de ce qui a été fait dans le Val d'Oise :

*Extrait du discours de G. SEIMBILLE, Président de l'Entente Oise-Aisne, le 19/06/03*

“ ...l'instauration d'un partenariat entre les services de l'Etat chargés de l'élaboration des PPRI et de leur application, l'Entente renforcée étant susceptible d'apporter une réflexion pertinente sur la gestion du risque à l'échelle du bassin et des données dont ne disposent pas nécessairement les services départementaux chargés de la mise en œuvre de ces procédures.  
A ce niveau, je rappellerai que les PPRI, rendus obligatoires dans toutes les zones à risques depuis une loi qui a maintenant plus de 8 ans, ne sont pas prescrits sur l'ensemble des zones à risques du bassin versants.”



Réunion du comité de suivi de la Charte Oise-Aisne le 19 juin 2003, à l'Hôtel de Ville de Compiègne

# Le bilan à mi-parcours, chapitre par chapitre

Les paragraphes suivants présentent les contributions de l'Entente Oise-Aisne dans les divers domaines d'actions inscrits dans la Charte Oise-Aisne 2000-2006.

## Chapitre 1 : Information et sécurité des biens et des personnes

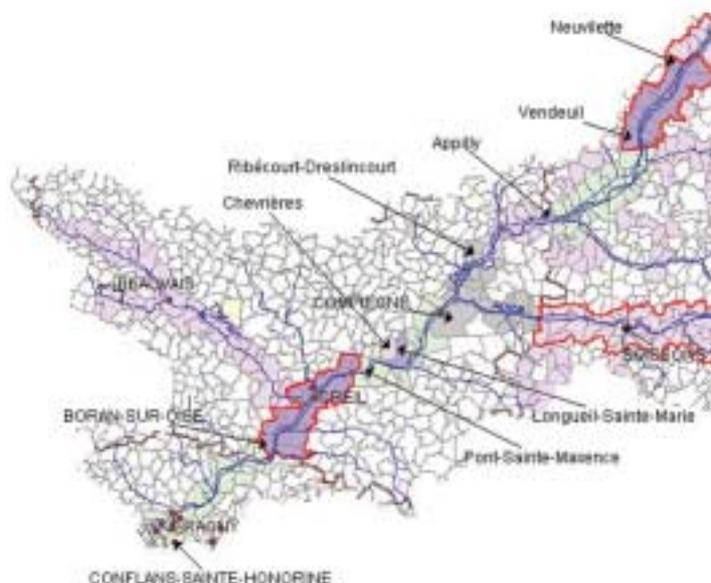
### • Prévion des crues (objectif 1.2)

De nouveaux outils ont été développés :

- un outil de prévision pluie-débit sur les têtes de bassin de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire (Hydromath) mis à disposition des Centres d'annonce de crues (CAC) de Compiègne et de Reims par l'Entente Oise-Aisne,
- des systèmes d'information sur la pluviométrie dans chacun des Centres d'annonce de crues (Météotel et Atmogramme).

### • Information des populations sur le risque (objectif 1.3)

La population, connectée à Internet, a accès aux atlas des plus hautes eaux connues, ainsi qu'aux bulletins journaliers des stations, sur le site de la DIREN Ile-de-France ([www.environnement.gouv.fr/ile-de-france/phecruet/default.htm](http://www.environnement.gouv.fr/ile-de-france/phecruet/default.htm)) et sur le site de l'Entente Oise-Aisne ([www.entente-oise-aisne.fr](http://www.entente-oise-aisne.fr) rubrique "risque inondation"). Parallèlement, l'élaboration des documents communaux synthétiques (DCS) s'est généralisée dans le département de l'Aisne, dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise, ainsi que dans le département de l'Oise pour la vallée du Thérain, et des documents communs, (documents communaux synthétiques (DCS) / documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)), ont été arrêtés dans le Val d'Oise.



## Chapitre 2 : Prévention des dommages en zones urbanisées

### • Mener à bien les procédures de prévention réglementaires (objectif 2.1)

Le Président de l'Entente Oise-Aisne :  
extrait discours 19/06/03

“ Je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'intervenir devant les préfets ou leurs représentants pour exprimer, comme je le fais régulièrement, l'urgence qu'il y a de prescrire les PPRI sur toutes les zones non couvertes à ce jour... De fait, les efforts que nous produisons pour réduire le risque inondation sont obérés par une urbanisation encore possible dans des secteurs sensibles ou nous savons que la pression est grande. ”

## Chapitre 3 : La gestion des rivières navigables et le programme interrégional d'aménagement de l'Oise au regard des risques d'inondation

Le plan de financement du programme de modernisation des sept barrages de l'Oise aval est désormais approuvé ; les premiers travaux doivent commencer très prochainement au niveau du barrage de Creil et les autres travaux devraient s'échelonner sur une période d'au moins 5 ans.

La réalisation du dragage d'entretien du chenal entre Creil et Conflans-Sainte-Honorine est en cours d'instruction au titre des ICPE pour la phase travaux ; le devenir des sédiments est notamment à préciser.



## Chapitre 5 : Stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque

L'Entente a élaboré une stratégie d'aménagement hydraulique des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne fondée sur le principe du ralentissement dynamique des crues, pour réduire le risque inondation, inspirée des recommandations techniques contenues dans le Rapport DUNGLAS.

Cette stratégie et le programme pluriannuel d'investissement qui la sous-tend ont été présentés en octobre 2001 et largement diffusés depuis auprès des acteurs locaux concernés. Une centaine de sites

potentiels d'aménagement ont été identifiés sur l'ensemble du bassin. Les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, siège de la formation des plus fortes crues, ont reçu une attention prioritaire. Le programme d'investissements à long terme envisagé, d'un montant de l'ordre de 60 millions d'euros pour une capacité de stockage utile d'environ 70 Mm<sup>3</sup>, est susceptible de réduire la hauteur des débordements de l'Oise et de l'Aisne de -30 à -40 cm lors des fortes crues similaires à celles de décembre 1993 et janvier-février 1995.

La stratégie d'aménagement hydraulique et les priorités géographiques d'intervention sont définies de telle sorte que le laminage des crues provoqué par les aménagements accentue le déphasage naturel des ondes de crues aux nœuds du réseau hydrographique.

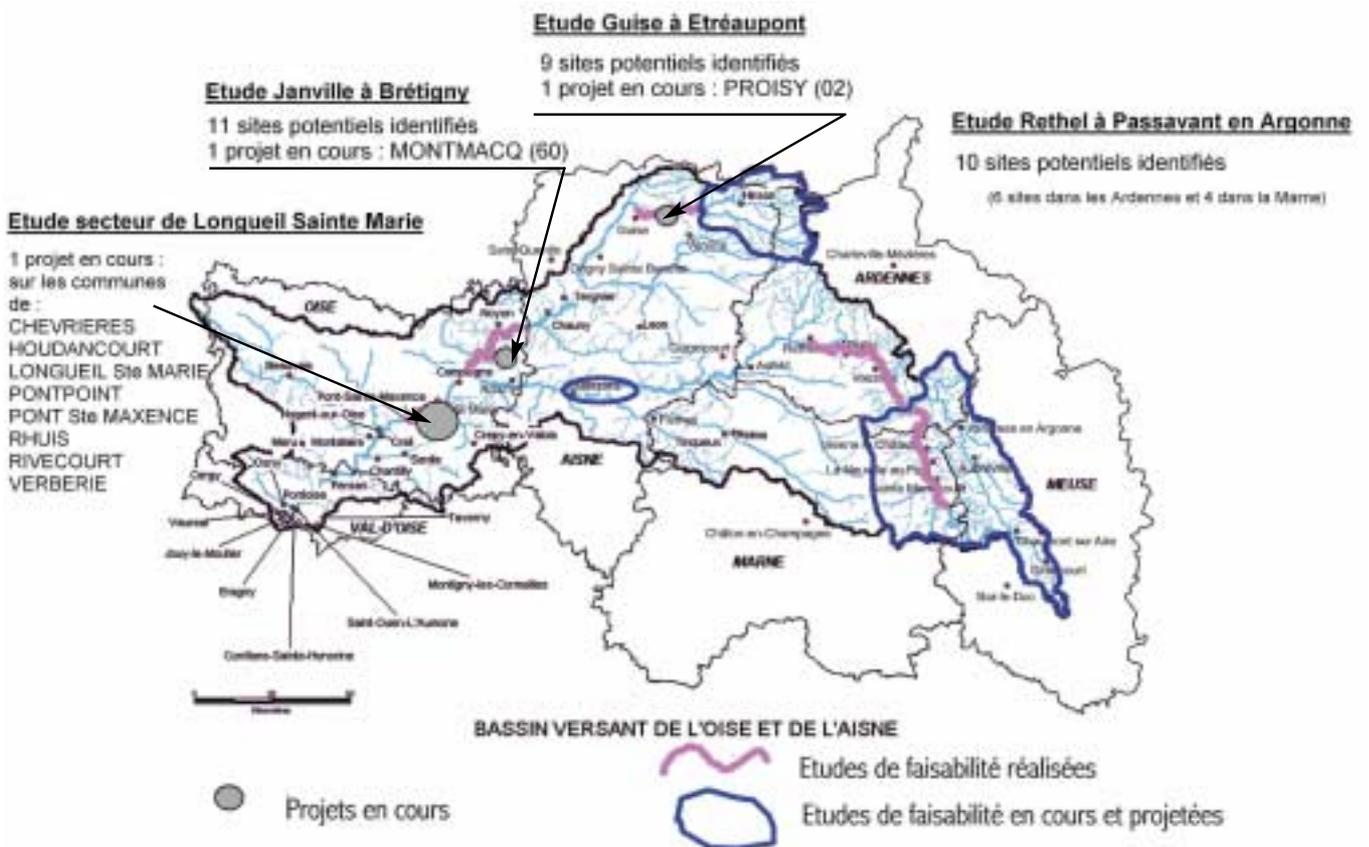
L'Entente s'est ensuite attachée à définir le contenu d'un programme initial susceptible d'être réalisé à court et moyen terme, c'est-à-dire sur la période 2000-2006 pour laquelle des moyens de financement sont en place à travers les contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Picardie).

Les éléments d'information disponibles ont permis à l'Entente de préciser le contenu du programme d'aménagement d'aires de surstockage envisagé pour la période 2000-2006, comme suit.

Localisation des projets	PREVISIONS SUR LA PERIODE 2000-2006 (établies en juin 2003)				
	Nombre de projets	Capacité de stockage/surstockage	Superficie surinondée	Montant des travaux	Montant des charges récurrentes
	U	Mm <sup>3</sup>	ha	M€ HT	€/an
<b>Projets en cours d'étude</b>					
Projet pilote de Longueil Sainte Marie (60)	1	15,0	néant	6,60	70.000
Projet de Montmacq (60)	1	1,0	300	1,50	10.000
Projet de Proisy (02)	1	2,5	250	2,50	25.000
<b>Autres projets envisagés sur la période 2003-2006</b>					
Aisne moyenne dans le secteur de Soissons (02)	1	8,0	néant	4,00	40.000
Aisne amont et affluents dans le département des Ardennes (08)	1	3,5	500	3,00	25.000
Aisne amont et affluents dans le département de la Marne (51)	1	1,0	100	1,25	10.000
Aire et affluents dans le département de la Meuse (55)	2	2,0	200	2,50	20.000
Oise amont et affluents dans le département de l'Aisne (02)	2	2,0	200	2,50	20.000
<b>TOTAL :</b>	<b>10</b>	<b>35 Mm<sup>3</sup></b>	<b>1.550 ha</b>	<b>23,85 M€</b>	<b>220.000 €/an</b>

La mise en œuvre du programme d'investissement pluriannuel est aujourd'hui engagée. Des conventions-cadre ont été signées entre l'Etat, les Régions et l'Entente pour mobiliser les crédits prévus à cette fin dans les contrats de plan Etat-Région, au titre du volet "lutte contre les inondations" coordonné au niveau interrégional.

Trois projets sont d'ores et déjà retenus par l'Entente en vue de la réalisation des premiers travaux d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Proisy (02) sur l'Oise amont, Montmacq (60) sur l'Oise moyenne et Longueil Sainte Marie (60) sur l'Oise aval.



## Chapitre 6 : Mise en œuvre de la Charte Oise-Aisne, coordination et suivi

---

D'importants efforts de communication ont été mis en œuvre par l'Entente Oise-Aisne pour faire connaître les engagements pris par les partenaires signataires de la Charte Oise-Aisne 2000-2006 et la contribution particulière attendue de l'Entente chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle du bassin (chapitre 5 de la Charte).

Des supports de communication ont été développés à l'intention des élus des communes riveraines concernées et des responsables politiques sur tout le territoire du bassin de l'Oise et de l'Aisne (plaquette de présentation de la Charte, plaquette de présentation de la Stratégie, site Internet, lettres d'information périodiques). Chaque projet donnant lieu à des supports spécifiques adaptés aux besoins de la communication et de la concertation avec les acteurs locaux (plaquette de présentation du projet pilote de Longueil Sainte Marie, animation audiovisuelle, panneaux d'exposition, etc.).

Le plan d'effectif des services de l'Entente, dotés aujourd'hui de six agents à plein temps, est conforme aux objectifs prévus lors de la signature de la Charte.





# L'activité

## de l'Établissement public

# Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne

En 2003, le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne était composé comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	CANTONS	MEMBRES SUPPLÉANTS	CANTONS
<b>DEPARTEMENT DE L' AISNE</b>			
Daniel CUVELIER	Guisse	Joseph BRAEM	Rozoy-sur-Serre
Raymond DENEUVILLE	La Fère	Yves DAUDIGNY	Marle
Thierry LEFEVRE	Vermand	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Bernard TESTU	Moy de l'Aisne	Philippe TIMMERMAN	Neufchâtel
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Annick VENET	Vailly-sur-Aisne
<b>DEPARTEMENT DES ARDENNES</b>			
Noël BOURGEOIS	Attigny	Guy CAMUS	Chaumont-Porcien
Thierry DION	Château-Porcien	Dominique GUERIN (M)	Machault
Mireille GATINOIS	Asfeld	Marc LAMENIE	Tourteron
Patrice GROFF	Monthois	Michel VUIBERT	Rethel
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
<b>DEPARTEMENT DE LA MARNE</b>			
Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne	Jean-Marie BEAUPUY	Reims III
Michel LECOURTIER	Sainte-Ménéhould	François MOURRA	Fismes
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jacques CHAROLLAIS	Vitry Ouest
Michel VOISIN	Reims VII	Jean-René MAILLARD	Reims IV
Alphonse SCHWEIN	Beine Nauroy	Jean-Claude THOMAS	Reims X
<b>DEPARTEMENT DE LA MEUSE</b>			
Claude BIWER (M)	Montmédy	Bernard COURTAUX	Dun-sur-Meuse
Olivier CHAZAL	Seuil d'Argonne	Sylvain MONTI	Damvillers
Jean-Marie FARINET	Vaubécourt	Pierre PARISSÉ	Revigny-sur-Ornain
J-François LAMORLETTE	Varennnes-en-Argonne	Jean-Jacques POETTE	Vavincourt
Christian NAMY	Pierrefitte-sur-Aire	Bernard VILLEFAYOT	Clermont-en-Argonne
<b>DEPARTEMENT DE L'OISE</b>			
Jean-Paul CALLENS	Marseille en Beauvaisis	Jean CAUWEL	Breteil
Patrice CARVALHO	Ribécourt	Marcel FOUET	Estrées Saint Denis
Jean-Louis COQSET	Guiscard	Roger MENN	Liancourt
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Jean SYLLA	Mouy
Patrice MARCHAND	Chantilly	Gérard WEYN	Creil-Nogent sur Oise
<b>DEPARTEMENT DU VAL D'OISE</b>			
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Xavier BORDET	Argenteuil Nord
Roland DAFFIX	Saint Ouen l'Aumône	Bernard CALABUIG	Bezons
Dominique GILLOT (Mme)	Cergy Sud	Gérard CLAUDEL	Vallée du Sausseron
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Emelyne GEORGES PICOT	Viarmes
Thierry SIBIEUDE	Cergy Nord	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam

Le Conseil d'administration a tenu trois séances ordinaires - les 3 avril, 2 octobre et 27 novembre 2003 - chaque séance étant précédée par une réunion de Bureau préparatoire. Le Conseil a du être convoqué une seconde fois le 4 décembre 2003, en application de l'article 11 des statuts de l'Entente, faute de quorum à la séance du 27 novembre 2003.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie cinq fois : les 28 mai, 24 juillet, 21 août, 30 octobre et 6 novembre 2003.

Le Comité technique s'est réuni trois fois : les 18 février, 10 septembre et 29 octobre 2003.

que la majorité des membres du Conseil souhaitent conserver en l'état.

Par lettre du 15 mai 2003, le président du Conseil général de la Meuse a été informé des résultats positifs des démarches entreprises par le président de l'Entente auprès de l'exécutif des trois départements et des dispositions envisagées en faveur de la Meuse validées le 2 avril 2003 par le Conseil d'administration de l'Entente. Ainsi, la participation résiduelle de la Meuse au programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues sur la période 2000-2006 se verrait réduite à 0,865 % (au lieu de 4,73 %), le taux de participation statutaire au fonds commun de l'Entente de chaque département membre demeurant inchangé.

Le président du Conseil général de la Meuse ayant marqué son accord de principe sur ces dispositions par lettre du 31 juillet 2003, deux projets de convention financière spécifique "par solidarité avec la Meuse" ont été établis, d'une part, entre la Région Lorraine, l'Entente Oise-Aisne et la Meuse et, d'autre part, entre les Conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et du Val d'Oise, l'Entente Oise-Aisne et la Meuse. Ces documents ont été soumis à l'approbation des parties signataires en octobre 2003, préalablement à la signature des actes originaux obtenue en début d'année 2004.

## La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne

Dès son élection, le 28 novembre 2002, M. Gérard SEIMBILLE, président de l'Entente, a entrepris de rencontrer le président de chacun des six Conseils généraux membres de l'Entente, notamment, pour trouver une solution finale aux préoccupations exprimées par la Meuse, suite aux discussions engagées par ses deux prédécesseurs, M. Philippe MARINI et M. Michel WOIMANT depuis l'année 2000.

### La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Meuse

La rencontre avec M. Bertrand PANCHER, président du Conseil général de la Meuse, s'est tenue le 8 janvier 2003, à Bar-le-Duc. A l'issue de cette rencontre, le président de l'Entente a offert de se faire l'avocat de la Meuse auprès des présidents des Conseils généraux des trois départements situés à l'aval du bassin versant (Aisne, Oise et Val d'Oise), notamment, pour solliciter d'eux une contribution financière additionnelle au financement du programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues sur la période 2000-2006.

Ces contributions additionnelles viendraient s'ajouter à celle de la Région Lorraine promise par son président, M. Gérard LONGUET, par solidarité avec la Meuse. L'ensemble de ces contributions permettrait d'alléger d'autant la contribution de la Meuse à ce programme sans modifier les statuts de l'Entente

### La prise en compte des préoccupations du Conseil général de la Marne

Le président de l'Entente et le directeur des services ont rencontré M. Albert VECTEN, président du Conseil général de la Marne, le 14 janvier 2003, à l'occasion de leur audition par la 4<sup>ème</sup> commission du Conseil général de la Marne. Des réponses ont alors été apportées aux préoccupations exprimées par certains élus de la Marne. Une note d'information détaillée, préparée à l'intention du président du Conseil général de la Marne, lui a été transmise en juillet 2003 puis communiquée à chacun des administrateurs de l'Entente dans le rapport au Conseil du 27 novembre 2003.

Cette note s'efforce de répondre le plus précisément possible aux interrogations des élus de la Marne s'agissant des responsabilités juridiques et financières supportées solidairement par les Conseils généraux membres de l'Entente, à travers la réalisation, par celle-ci, des aménagements hydrauliques pour ralentir les crues prévus dans la Charte Oise-Aisne 2000-2006.

Ces éléments ont également été exposés à M. René-Paul SAVARY, président du Conseil général de la Marne (après la démission, en juillet, de son prédécesseur à cette fonction), lors de la rencontre organisée le 19 novembre 2003 à Châlons-en-Champagne. La rencontre a permis de :

- rappeler les choix stratégiques initiaux approuvés par les membres de l'Entente (ralentissement dynamique des fortes crues), lesquels sous-tendent son programme d'actions pour réduire le risque inondation ;
- rappeler le fonctionnement de l'institution interdépartementale en application de ses statuts, notamment pour ce qui concerne l'élaboration et le vote du budget par le Conseil d'administration ; la nature des participations financières des Conseils généraux membres : "contributions obligatoires à l'organisme de regroupement" à la différence des subventions attribuées à l'Entente par ses partenaires ;
- confirmer l'adhésion de la Marne aux objectifs de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) et aux moyens à mettre en place pour les atteindre, en application des décisions de son Conseil d'administration.

### Les préoccupations du Conseil général des Ardennes

Le Conseil général des Ardennes, comme chacun des autres membres de l'Entente Oise-Aisne, a approuvé le **Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006**, élaboré et présenté par l'Entente en réponse à l'appel à projets lancé par la ministre de l'écologie et du développement durable (MEDD) le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

**La poursuite du renforcement des services techniques de l'Entente Oise-Aisne était une condition fixée par l'Etablissement public territorial de bassin pour permettre l'élargissement souhaité de ses interventions** dans les nouveaux domaines d'intérêt suggérés : l'information préventive des populations, la mise en place des repères de crues, la promotion des actions de réduction de la vulnérabilité, la reconquête des champs d'expansion des crues, etc.

Les soutiens demandés à l'Etat et à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour accompagner le renforcement des services de l'Entente ont été confirmés par

la ministre lors de sa visite à Compiègne, le 19 juin 2003.

Ainsi, malgré une augmentation importante de la masse salariale liée à la création de 4 postes de la filière technique (+ 46 % en 2004 par rapport à 2003), les aides cumulées de l'Agence de l'eau et de l'Etat appliquées aux charges de personnels de l'Etablissement ont permis de maîtriser temporairement l'augmentation de la charge pour les Conseils généraux (soit +2,5 % en 2004 par rapport à 2003) et cela pendant les trois prochaines années (2004 à 2006).

Ces perspectives ont conduit les délégués des Ardennes à s'abstenir lors du vote du budget 2004, estimant trop forte la progression des frais de personnel de l'Entente qui pèseraient lourdement sur les départements en 2007 alors que ceux-ci sont de plus en plus sollicités (décentralisation).

# Les comptes de l'Entente Oise-Aisne

L'année 2003 a été marquée par un important travail de restructuration et d'apurement des comptes de l'Etablissement public en prévision du changement de nomenclature budgétaire (M52) applicable au budget de l'exercice 2004, dans un contexte peu favorable en raison du départ de la comptable en fin d'année 2003 et de l'indisponibilité de la responsable du pôle financier pendant tout le second semestre 2003.

La présentation périodique au Conseil d'administration des comptes d'emploi des participations appelées auprès des Conseils généraux membres s'est poursuivie en 2003.

L'apurement des comptes, notamment des restes à recouvrer sur les titres de recettes appelés auprès des Conseils généraux membres de l'Entente pour l'ensemble des programmes annuels d'aides depuis 1996, a nécessité beaucoup d'énergie et de persévérance de la part des agents de l'Entente, l'appui des services de la Paierie départementale de l'Aisne et l'assentiment final des services comptables des Conseils généraux. Cet apurement s'est traduit par le versement à l'Entente, sur justification des dépenses effectuées, des sommes restant à recouvrer depuis plusieurs années, l'annulation partielle de certains titres de recettes, voire le reversement de trop-perçus en faveur de certains des départements membres.

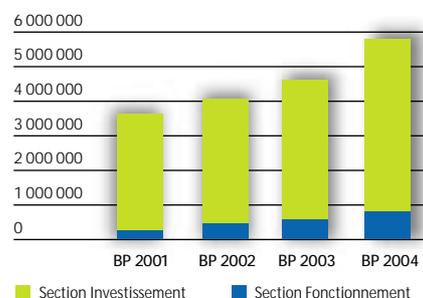
Contrairement aux années précédentes, le budget 2003 de l'Entente présente désormais une section d'investissement qui inclut l'ensemble des dépenses et des recettes relatives aux études et travaux réalisés par l'Entente en qualité de maître d'ouvrage, mais aussi les dépenses et recettes se rapportant aux programmes annuels d'aides aux collectivités locales. La section de fonctionnement ne comporte désormais que les seules dépenses et recettes propres au fonctionnement des services de l'Entente.

Cette présentation du budget doit permettre à l'Entente de bénéficier, à terme, du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur ses propres investissements tout en améliorant la lisibilité des comptes de l'Etablissement.

## Evolution du budget primitif de l'Entente de 2001 à 2004

La croissance globale du budget de l'Entente Oise-Aisne depuis trois ans reflète la montée en puissance progressive de l'Etablissement et l'accélération de la mise en œuvre du programme interrégional de création d'aires de surstockage avec le financement des premiers travaux inscrits au BP 2003 (projet pilote de Longueil Sainte Marie). Ces actions nouvelles s'ajoutent aux actions traditionnelles de l'Entente (aides et travaux d'entretien des rivières principalement) qui mobilisent des ressources relativement stables d'une année sur l'autre.

Evolution du Budget Primitif (en euros)

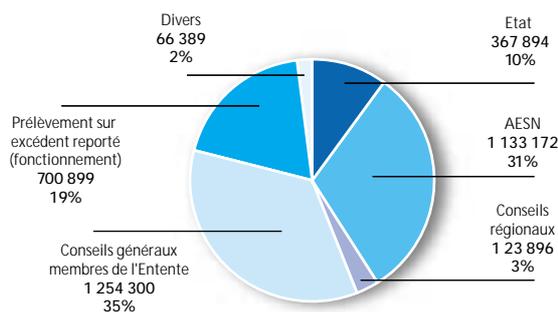


Le graphique ci-dessus représente l'évolution des crédits portés aux budgets annuels de l'Entente sur des bases comparables (fonctionnement limité aux seules dépenses de fonctionnement des services). La croissance soutenue du budget de l'Etablissement est liée au développement rapide de ses activités qui s'accompagne du renforcement progressif de l'effectif de ses services.

## Structure des dépenses et des recettes de l'exercice 2003

Les réalisations de l'Entente pour l'exercice 2003 sont présentées ci-dessous par catégorie d'activités sur la base des résultats portés au compte administratif établi en vue de son approbation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 10 juin 2004.

Compte Administratif 2003 - Recettes (en euros)

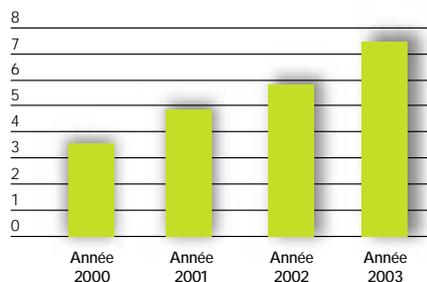


# Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne

## Le personnel

Les services de l'Entente ont dû faire face en 2003 au départ de l'adjoint au directeur, de la comptable et à l'indisponibilité pendant 6 mois de la responsable du pôle financier, marchés et administration générale. La continuité du service comptable a été assurée avec le recrutement, en cours d'année, d'un agent administratif et d'un agent contractuel intérimaire.

Evolution du plan d'effectifs de l'Entente



Les mouvements significatifs ont été les suivants :

- Recrutement de M. Jean-Michel CORNET, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en service détaché à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003, pour assurer les fonctions d'adjoint au directeur des services, vacant depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003 avec le départ du titulaire, M. Michel DUPIN ;
- Recrutement sous contrat de Mlle Céline PLACZEK pour assurer l'intérim de la responsable de l'administration générale, des finances et des marchés en congé maternité (fonction exercée d'août 2003 à janvier 2004), puis l'intérim au poste de comptable (fonction exercée de janvier à avril 2004) ;

- Création d'un poste d'agent administratif à plein temps et recrutement sur ce poste, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003, de Mme Pascale CROSNIER, qui assurait précédemment la fonction d'assistante comptable à mi-temps, sous contrat ;
- Vacance au poste de comptable (à mi-temps), depuis le 24 novembre 2003 suite au départ de la titulaire (Mme Sylvie BULOT, fonctionnaire territoriale de la Ville de Paris, en service détaché).

Ainsi les services de l'Entente étaient pourvus comme suit à la fin de l'année 2003 :

5 agents titulaires à plein temps :

- Ingénieur en chef hors classe : directeur des services ;
- Ingénieur principal : adjoint au directeur, responsable de la gestion du programme des aides aux collectivités locales ;
- Attaché territorial : responsable des finances, des marchés et de l'administration générale ;
- Adjoint administratif principal : assistante de direction ;
- Agent administratif : assistante comptable ;

1 agent titulaire à temps partiel :

- Rédacteur chef (salariee de la CCRC) : chargé de la gestion des carrières des agents de l'Entente, des salaires et prestations sociales ;

2 agents à plein temps sous contrat à durée déterminée :

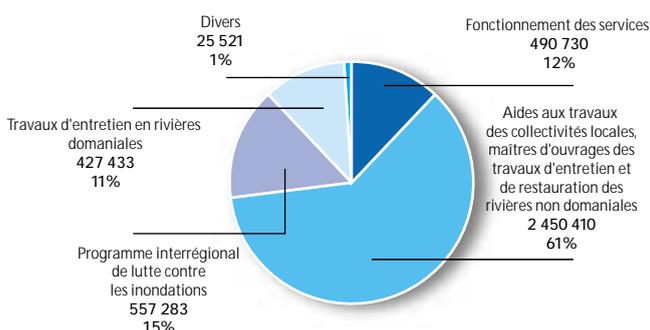
- Chargé de la communication de l'Entente ;
- Comptable intérimaire.

Par ailleurs, les services de l'Entente ont accueilli M. William PICAULT, ingénieur élève à l'ENSA de Rennes, pour un stage de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003, en vue de l'obtention du diplôme d'agronomie approfondie, spécialisation génie de l'environnement, option génie hydrologique. Le mémoire de fin d'études produit a porté sur le thème suivant : "Les programmes d'aides aux collectivités locales pour leurs travaux sur les rivières de 1996 à mars 2003 - Analyses, enquêtes et propositions".

## Locaux et équipement

Le local occupé par les services de l'Entente (8 bis Place Saint Jacques) à Compiègne, étant désormais trop exiguë, un local annexe situé à proximité (39, rue de Solférino) a été identifié et loué par l'Entente en prévision du renforcement projeté de l'équipe technique de l'Entente qui se prépare à accueillir quatre agents supplémentaires en début d'année 2004.

Compte Administratif 2003 - Dépenses (en euros)



The background features a collage of images related to water and the environment. On the left, there is a large, semi-transparent blue shape. Overlaid on this are several smaller images: a row of houses, a river flowing through a town, a close-up of a riverbank, and a wide landscape view of a river valley with green fields and a winding path. The text 'Les actions de l'Entente Oise-Aisne' is centered over the collage.

Les  
actions  
de l'Entente Oise-Aisne

# I - La stratégie d'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque inondation

## Le programme interrégional de lutte contre les inondations



L'étude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise réalisée par le bureau d'étude ISL en 2001 avait permis à l'Entente d'élaborer une stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne. Une centaine de sites potentiels d'aménagement avaient alors été identifiés dont quatre-vingt-six, d'une capacité totale de stockage de 65 millions de m<sup>3</sup> environ, constituaient l'esquisse d'un programme d'investissement à long terme. La perspective de réalisation d'un tel programme étant nécessairement étalée sur plus d'une décennie.

Les gains hydrauliques étant cumulatifs, plus les réalisations seront nombreuses, plus les gains seront importants. Le gain potentiel total susceptible d'être atteint au terme de la réalisation du programme est évalué entre 30 et 40 cm de réduction de la montée maximale des eaux, en moyenne sur l'ensemble du bassin, lorsque de fortes crues similaires à celles de 1993 et 1995 se reproduiront.

La mise en œuvre du programme interrégional correspondant au volet "lutte contre les inondations" des contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie), inscrit dans la Charte Oise-Aisne pour un montant total de 27 millions d'euros sur la période 2000-2006, a véritablement commencé en 2002 avec la signature des Conventions-cadre tripartites entre l'Etat, l'Entente et chacune des trois Régions, suivie de la mise en place du financement des trois premières opérations présentées par l'Entente à ses partenaires financiers.

### La mise en œuvre du programme interrégional : avancement des opérations en 2003

En 2003, l'Entente a poursuivi l'engagement des opérations financées en 2002 et piloté les réalisations correspondantes. A savoir :

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montant des opérations	Délivrance autorisations de commencer	Dépenses engagées fin 2003	Dépenses effectuées fin 2003
Opération CPER 2002-01 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur pilote de Longueil Sainte Marie - Phase "conception et concertation" 2 <sup>ème</sup> partie.	Marché de maîtrise d'œuvre ; assistance à la maîtrise d'ouvrage ; études complémentaires associées (relevés topographiques, reconnaissances géotechniques, étude d'impact, actions de communication, etc.)	320.143 € TTC	mai 2002	100 %	100 %
Opération CPER 2002-02 Projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites de Proisy (02) et de Montmacq (60) - Phase "conception et concertation"	<b>Proisy</b> : Marché de maîtrise d'œuvre ; assistance à la maîtrise d'ouvrage ; études complémentaires associées (relevés topographiques, reconnaissances géotechniques, étude d'impact, actions de communication, etc.) <b>Montmacq</b> : Marché de maîtrise d'œuvre ; assistance à la maîtrise d'ouvrage ; études complémentaires associées (relevés topographiques, reconnaissances géotechniques, étude d'impact, actions de communication, etc.)	560.000 € TTC	novembre 2002	87 %	40 %
Opération CPER 2002-03 Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire, pour réduire le risque inondation.	<b>Oise amont et principaux affluents (Ton et Gland)</b> : Marché de prestations intellectuelles & acquisition de données topographiques complémentaires. <b>Aisne amont, Aire et principaux affluents</b> Marché de prestations intellectuelles & acquisition de données topographiques complémentaires.	435.000 € TTC	novembre 2002	100 %	60 %

De surcroît, l'Entente a soumis à ses partenaires financiers en 2003, cinq nouvelles opérations dont quatre ont été entièrement engagées et partiellement réalisées :

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montant des opérations	Délivrance autorisations de commencer	Dépenses engagées fin 2003	Dépenses effectuées fin 2003
Opération CPER 2003-01 Projet d'aménagement d'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie : études de conception et de concertation	Marché de maîtrise d'œuvre & gestion des opérations foncières ; Maîtrise d'œuvre et AMO ; Relevés topo. & Etudes environnementales spécifiques	501.000 € HT	mai 2003	60 %	30 %
Opération CPER 2003-02 Reconnaitances hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues dans la vallée de l'Aisne	Maîtrise d'œuvre ; Forages et mesures de perméabilité ; Relevés topographiques ; Suivi piézométrique	120.000 € HT	juillet 2003	100 %	10 %
Opération CPER 2003-03 Etude de définition préalable à l'étude "Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne et actions de communication associées"	Marchés de prestations intellectuelles (3)	30.000 € HT	septembre 2003	100 %	0 %
Opération CPER 2003-04 Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire	Relevés bathymétriques	46.900 € HT	décembre 2003	100 %	0 %
Opération CPER 2003-05 Projet d'aménagement d'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie : réalisation de la première opération en rive gauche	Travaux ; Acquisitions foncières & indemnités ; Maîtrise d'œuvre et AMO associée aux travaux	6.000.000 € HT	février 2004	0 %	0 %

Pour toutes ces opérations, l'Entente s'efforce d'associer les acteurs locaux, élus, chambres consulaires et associations dont les représentants sont invités à participer aux divers comités de pilotage, groupes de suivi ou de concertation mis en place à cette fin.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne entend poursuivre le dialogue constructif établi ces dernières années avec les représentants de la profession agricole des six départements et avec les associations d'inondés.

En 2003, la concertation avec les associations s'est développée à l'occasion de plusieurs rencontres et consultations organisées par l'Entente à cette fin, ainsi qu'à travers les réunions relatives aux projets auxquelles elles ont été conviées. Présentes sur le terrain depuis de nombreuses années, les associations locales sont des acteurs incontournables dont les expériences et les observations doivent être prises en considération au cours de la phase de conception des projets de l'Entente.

#### Le projet "pilote" de Longueil Sainte Marie (60)

L'Entente a achevé en mars 2003 la phase de "conception & concertation" relative au projet

d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie (60) initiée depuis le début de l'année 2002 par la mise en place d'un groupe de concertation rassemblant les élus des communes concernées, les responsables des services techniques compétents, les représentants des acteurs économiques et des associations intéressées.

La troisième réunion du groupe de concertation organisée le 20 mars 2003 à la sous-préfecture de Compiègne a permis de valider le contenu de l'avant projet (AVP) auquel ont été intégrés les divers travaux correctifs et compensatoires recommandés à l'issue de l'étude d'impact ainsi que les travaux d'accompagnement d'intérêt local identifiés au cours de la série de réunions publiques d'information tenues dans les communes pendant l'hiver 2002-2003.

En effet, ces réunions publiques ainsi que les échanges organisés par l'Entente pour discuter des aspects techniques de l'aménagement avec les agriculteurs de Pontpoint, les représentants de la Chambre d'agriculture de l'Oise et certains propriétaires de plans d'eau sur les communes de Pontpoint et de Verberie ont contribué à faire évoluer le tracé de certains ouvrages

et les paramètres de conception de l'aménagement désormais enrichi des observations et des suggestions des participants.

Parmi les travaux correctifs, compensatoires et d'accompagnement intégrés au projet, on peut citer :

- la mise en place d'un dispositif hydraulique capable d'assurer la transparence de l'aménagement vis-à-vis des crues moyennes ;
- le reprofilage et la revégétalisation des berges des plans d'eau rabattus et la création d'un dispositif hydraulique pour limiter à 50 centimètres le marnage des étangs pendant l'intersaison ;
- l'aménagement d'une frayère à brochets ;
- l'aménagement d'une zone humide à la confluence de l'Oise et de l'Automne ;
- la suppression des bouchons hydrauliques sur les rus de Gaillant, de l'Herminat et de la Conque ;
- la protection rapprochée de certains lieux habités situés à proximité de l'aménagement.

C'est ainsi que, par arrêté du 10 juin 2003, le préfet de l'Oise a qualifié l'aménagement de projet d'intérêt général (PIG), au sens du code de l'urbanisme.

Au premier semestre 2003, l'Entente a présenté à ses partenaires financiers une nouvelle demande de subvention pour le financement de la maîtrise d'œuvre relative à l'étude des travaux connexes au projet, non prévus dans l'offre initiale d'HYDRATEC ainsi que pour la maîtrise des opérations foncières (négociations amiables pour l'acquisition des terrains d'emprise des ouvrages à construire ; constitution des dossiers d'enquête parcellaire ; établissement des servitudes ; etc.). La société SCET a été retenue en août 2003

#### Le projet en chiffres

**8 communes d'accueil** des travaux d'aménagement  
**54 communes riveraines bénéficiaires**  
 15 à 20 cm d'abaissement de la ligne d'eau pour une crue similaire à celle de 1993.  
**9,7 millions d'euros HT** pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 2,5 millions d'euros HT pour les mesures d'accompagnement (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers (Etat et Régions)  
**20 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.  
**140 000 €** par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).

pour cette dernière mission à l'issue d'un appel d'offres ouvert organisé sur la base du cahier des charges élaboré par l'Entente avec le concours technique de M. GASTALDI (FIEF).

A la fin de l'année 2003, l'Entente a présenté à ses partenaires financiers le dossier de demande de subvention correspondant aux travaux et acquisitions foncières des aménagements prévus en rive gauche de l'Oise pour un montant de 6 millions d'euros HT établi sur la base du document PRO établi par le maître d'œuvre (Opération n°1/ RG).

Afin de renforcer encore sa communication en direction des acteurs et des populations locales concernés par ce projet "pilote", l'Entente Oise-Aisne a aussi publié en 2003 une plaquette "*Réponses aux Questions posées lors des réunions publiques d'information*" en complément des autres supports de communication déjà produits en 2002, à savoir : plaquette de présentation du projet "pilote" ; panneaux d'exposition ; diffusion d'un CD-ROM présentant une animation audio-visuelle du fonctionnement de l'aménagement.

Ce matériel de communication a été déployé en préparation des enquêtes publiques réglementaires (déclaration d'intérêt général (DIG) valant déclaration d'utilité publique (DUP) et autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau dont l'ouverture était initialement prévue à l'automne 2003 et qui a été finalement reportée au printemps 2004.



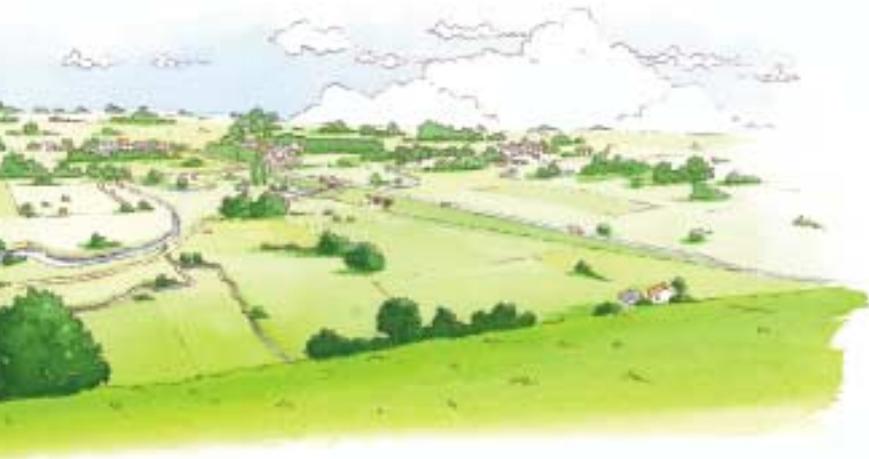
## Le projet "pilote" de Proisy (02)

La phase de "conception et de concertation" a véritablement débuté en fin d'année 2002 après l'attribution au bureau d'études STUCKY du marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy.

En 2003, les investigations sur le terrain ont été engagées par l'Entente sur la base des prescriptions du maître d'œuvre après consultation de plusieurs entreprises spécialisées :

- Relevé détaillé de la topographie de la cuvette de surstockage (1<sup>er</sup> trimestre 2003) ;
- Sondages et caractérisation de la qualité des sols et de la perméabilité du sous-sol dans la cuvette (novembre 2003) ;
- Etude d'impact du projet (octobre 2003 - octobre 2004). Cette étude a pour vocation d'analyser les contraintes de l'aménagement sur les activités humaines, évaluer les préjudices éventuels sur les milieux et proposer des mesures compensatoires capables de réduire les impacts négatifs du projet.

Une première version provisoire du rapport d'avant projet (AVP, juillet 2003), tenant compte des contraintes du site, ainsi que les résultats des analyses hydrologiques, de la modélisation hydraulique des écoulements en régime transitoire sur le secteur considéré ont été présentés à l'Entente en juillet 2003. La seconde version (décembre 2003) a permis d'optimiser le projet en assurant la cohérence avec le programme de travaux de protections rapprochées contre les inondations engagé par la ville de Guise à l'aval, tout en respectant les objectifs de régulation des fortes crues définis par l'Entente dans le programme de l'opération.



### Les caractéristiques du projet

La conception de l'aménagement tient compte des différentes contraintes du site (débits de crue, hydraulique, topographie, ouvrages existants, occupation du sol, activités présentes, etc.) et des objectifs de maîtrise des fortes crues, fixés en tenant compte de l'exposition aux inondations des lieux habités situés à l'aval (notamment à Guise et, dans une moindre mesure, jusqu'à Origny-Sainte-Benoîte).

L'analyse des différentes variantes techniques conduit à proposer un aménagement basé sur :

- une digue de fermeture de la retenue parallèle au CD461, de 4 à 5 m de haut en fond de vallée,
- un ouvrage de régulation des débits par un clapet de fond.

Le projet permettrait de stocker 4,5 Mm<sup>3</sup> d'eau, dont 4 Mm<sup>3</sup> utiles pour limiter à 160 m<sup>3</sup>/s le débit sortant en écrêtant ainsi efficacement la pointe de crues similaires à celle de 1993 au prix d'une surface inondée supplémentaire de 27 ha dans l'aire de surstockage.

En accompagnement des ouvrages propres au ralentissement des crues, des aménagements particuliers seront réalisés : notamment un dispositif pour la protection du quartier bas de Proisy et l'amélioration de l'évacuation des crues du ru du Brûlé au franchissement de la RD 461.

La direction départementale de l'agriculture de l'Aisne, conducteur d'opération, assiste l'Entente dans toutes les phases d'élaboration du projet, en particulier, pour la prise en compte des enjeux agricoles et fonciers dans l'opération projetée. C'est ainsi qu'un protocole d'accord entre l'Entente Oise-Aisne et la Profession agricole a été établi en novembre 2003 pour fixer les modalités d'indemnisation des dommages susceptibles d'être occasionnés lors des sondages effectués dans les prairies.

La phase d'étude en cours donne une place importante à la concertation et à l'information des élus locaux, des propriétaires et des exploitants directement concernés par l'aménagement. Deux réunions du groupe de concertation ont été organisées les 2 juillet et 19 décembre 2003 à Proisy et l'Entente a participé, le 9 juillet 2003, à l'assemblée générale du *Comité de défense contre le surstockage en vallée de l'Oise* (association selon la loi de 1901).

### Le projet de Montmacq (60)

La phase de "conception et de concertation" a véritablement débuté en fin d'année 2002 après l'attribution aux bureaux d'études HYDRATEC-BIEF du marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq.

En 2003, les investigations sur le terrain ont été engagées par l'Entente sur la base des prescriptions du maître d'œuvre après consultation de plusieurs entreprises spécialisées :

- Relevé détaillé de la topographie du vallon forestier susceptible d'être utilisé pour le stockage d'eau (1<sup>er</sup> trimestre 2003) ;
- Sondages et mesures géotechniques des sols et de la perméabilité du sous-sol en divers lieux de la cuvette (hiver 2003-2004) ;
- Suivi piézométrique de la nappe phréatique (novembre 2003 - mai 2004).

Deux réunions du groupe de concertation ont été organisées en 2003 à la mairie de Montmacq.

La première, a été organisée le 25 juin 2003, après que l'analyse des levés topographiques du site ait confirmé la possibilité de mobiliser par gravité une capacité de stockage temporaire évaluée à 1,4 Mm<sup>3</sup> lors des fortes crues de type 1993 et 1995 dans les points bas du vallon forestier. Les résultats du "Diagnostic environnemental et forestier - Forêt domaniale de Laigue (Oise) - Secteur de Montmacq - 2003" réalisé par l'Office national des forêts (ONF) ont été présentés à cette occasion.

La seconde s'est tenue le 18 novembre 2003 en présence de M. le sous-préfet de Compiègne. La composante hydraulique, d'ores et déjà réalisée par le maître d'œuvre y a été présentée (version provisoire du rapport AVP, octobre 2003). Les autres aspects importants du projet qui restent à étudier ont également été signalés. À savoir :

- Etude du dispositif approprié pour contrôler les infiltrations d'eau lors de la mise en charge de la retenue ;
- Identification des travaux de renforcement des protections contre les inondations de l'Oise des quartiers d'habitations les plus exposés, dont la réalisation permettrait aux villages de Montmacq et du Plessis-Brion de tirer un meilleur parti des 6 cm de réduction de la montée des eaux attendue de ce projet d'intérêt général lors des fortes crues ;



- Etude de l'impact du projet sur la forêt et sur l'environnement.

Par ailleurs, une réunion publique d'information à l'intention des populations riveraines de l'Oise entre Montmacq et Compiègne a été organisée le 18 novembre 2003 à la salle des fêtes de Thourotte pour présenter, à un public soumis à une campagne de désinformation orchestrée par les opposants au projet, les éléments de connaissance dont l'Entente dispose à mi-parcours de l'étude ainsi que les questions qui restent en suspens et sur lesquelles il faudra avoir des réponses pour pouvoir conclure, objectivement, sur l'opportunité de réaliser ou non les travaux envisagés à l'issue des études en cours. Le bilan des avantages attendus du projet et des contraintes du site est prévu pour la fin de l'année 2004.

L'Entente demeure convaincue que tout projet de ralentissement dynamique des crues doit être élaboré en concertation avec les acteurs locaux, à travers un dialogue ouvert et constructif. Il importe en effet que chaque projet de ce type, nonobstant l'intérêt général qui le sous-tend, intègre des composantes d'intérêt local qui répondent de façon satisfaisante aux problèmes d'inondation rencontrés localement.

## Les autres projets en cours d'identification

En 2003, l'Entente a dirigé deux études de faisabilité d'aménagements hydrauliques et des investigations hydrogéologiques préalables destinées à identifier de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des crues de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire. Ces actions ont été conduites dans les hautes vallées de ces rivières qui contribuent pour une part déterminante à la genèse des crues et pour 60 % du volume des eaux superficielles drainées par l'Oise lors des épisodes de fortes crues.

Par ailleurs, des reconnaissances préalables ont été conduites dans les vallées de l'Aisne moyenne, à l'aval et à l'amont de Soissons, susceptibles d'offrir des conditions hydrogéologiques favorables pour la réalisation d'aménagements de type "casier" de conception similaire au projet "pilote" de Longueil Sainte Marie susceptibles de contribuer à accroître le déphasage naturel des ondes de crues de l'Oise et de l'Aisne à la confluence de ces rivières, à Compiègne.

### L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et ses principaux affluents, pour réduire le risque inondation

L'étude confiée à la société STUCKY en novembre 2002 couvre l'ensemble du territoire du bassin de l'Oise et de ses affluents (Ton, Gland, Petit Gland) à l'amont d'Etréaupont (02).

La première phase de cette étude comporte un état des lieux, des enquêtes sur le terrain et un diagnostic sur la problématique des inondations dans le secteur étudié. Cette première phase a fait l'objet d'une présentation sommaire au groupe de suivi lors de la réunion organisée le 2 juillet 2003 à la sous-préfecture de Vervins. Les Conseillers généraux ont souhaités être les relais d'information privilégiés à l'égard des municipalités concernées par l'étude et les suites qui y seront données.

En parallèle, une consultation d'entreprises a été organisée pour engager la campagne d'acquisition de données topographiques, au sol et par photogrammétrie, indispensable au bureau d'étude pour mettre au point le modèle hydraulique à partir duquel celui-ci pourra évaluer l'impact de ses propositions d'actions sur le ralentissement dynamique des crues au niveau de la ville d'Hirson et à Etréaupont.

Une présentation des propositions d'actions, qui constitue la seconde phase de l'étude, est prévue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

### L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs principaux affluents, pour réduire le risque inondation

L'étude confiée à la société SAFEGE en novembre 2002 couvre l'ensemble du territoire du bassin de l'Aisne et de l'Aire et de leurs affluents à l'amont de Mouron (08).

L'étude a fait l'objet d'une réunion formelle de lancement le 14 février 2003, à la mairie de Varennes en Argonne (55), en présence des conseillers généraux des 15 cantons concernés, invités à former le groupe de suivi de l'étude.

La première phase de ce travail comporte une reconnaissance détaillée de l'état des rivières, des enquêtes sur le terrain et un diagnostic sur la problématique des inondations dans le secteur étudié. Cette partie de la mission du bureau d'études a été précédée de l'envoi à chacune des 180 communes concernées d'une lettre d'informations, suivie de réunions cantonales organisées sur l'initiative du chargé d'étude.

Parallèlement à ce travail, une consultation d'entreprises a été organisée par l'Entente pour engager une vaste campagne d'acquisition des données topographiques, au sol et par photogrammétrie, nécessaire pour mettre au point le modèle hydraulique de propagation des crues à partir duquel le bureau d'étude pourra tester l'incidence de ses propositions d'actions sur le ralentissement dynamique des crues à la confluence de l'Aisne et de l'Aire.

La réunion de présentation des résultats de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude au groupe de suivi a eu lieu le 3 décembre 2003 à l'Hôtel du département de la Meuse, à Bar-le Duc.

La présentation des propositions d'actions qui constituent la seconde phase de l'étude est prévue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004. L'Institut du débat public local (IDPL) du département de la Meuse sera associé à cette présentation qui précédera les réunions publiques d'information qui seront organisées sous l'égide de l'IDPL dans les secteurs identifiés comme propices pour y accueillir des projets d'aménagement.

Les reconnaissances hydrogéologiques préalables à l'engagement de l'étude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons (02)

L'étude hydrogéologique du bassin de l'Oise réalisée par ANTEA en 2002 avait indiqué que les vallées de l'Aisne moyenne, à l'amont et à l'aval de Soissons, offraient des conditions hydrogéologiques a priori favorables pour envisager la réalisation, dans ce secteur géographique d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne de type "casier" en raison de la faible perméabilité présumée du substratum du lit majeur de la vallée.

Ainsi, le laminage de la crue de l'Aisne pourrait être obtenu par dérivation, dans les casiers hydrauliques aménagés à cet effet, du volume d'eau excédentaire au passage de la pointe de la crue, accentuant, de surcroît, le déphasage naturel de la crue de l'Aisne par rapport à celle de l'Oise à la confluence des deux rivières. Les nombreux plans étangs issus de l'exploitation d'anciennes gravières dans la vallée pourraient permettre d'accroître de la capacité de stockage des sites pour autant que les niveaux des plans d'eau auront pu être rabattus par gravité avant l'hiver.

En préparation d'une étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques sur ce secteur géographique programmée par l'Entente pour 2004, il est apparu souhaitable de vérifier préalablement les caractéristiques du sous-sol, notamment, de sa perméabilité, sur quelques sites d'intérêt avoisinant les gravières et d'effectuer une campagne de suivi piézométrique du niveau de la nappe alluviale et de ses variations en fonction du niveau des eaux de la rivière.

Une réunion des élus locaux et des services compétents a été organisée par l'Entente le 4 juin 2003 à la sous-préfecture de Soissons pour les informer du déroulement des investigations projetées.

Les forages et les mesures de perméabilité ont été effectuées au cours de l'hiver 2003-2004 par l'entreprise FONDASOL sous la maîtrise d'œuvre de la société HYDROEXPERT. Les opérations de nivellement associées seront réalisées en début d'année 2004 par le cabinet de géomètres HOUDRY et le suivi piézométrique par la société AH2D Environnement.

### Les autres actions engagées par l'Entente Oise-Aisne en 2003 dans le cadre du programme interrégional de lutte contre les inondations

#### Approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées

En 2003, les conditions étaient réunies pour permettre à l'Entente de développer et consolider la base stratégique de son action à travers une approche économique de la réduction du risque inondation à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne. La prise en compte de cette dimension à partir d'une évaluation, par secteurs géographiques, de la vulnérabilité des enjeux exposés permettra de comparer entre eux les gains économiques potentiels susceptibles d'être procurés par les divers types d'intervention (ralentissement dynamique, protections locales, réduction de la vulnérabilité). Des détails sur les actions initiées et projetées sont donnés au chapitre III en page 35.

#### Les aides de l'Entente aux travaux de protection localisée contre les inondations réalisés par les collectivités locales et leurs groupements

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation, l'objectif étant de maîtriser, pour l'avenir, l'importance des dommages et pertes économiques et de limiter les drames humains occasionnés par les fortes crues similaires à celles de 1993 et 1995 qui ont affecté l'ensemble du bassin.

Si l'Entente assure la maîtrise d'ouvrage des plus importantes opérations de cette nature, elle n'en aide pas moins les collectivités qui souhaitent réaliser des aménagements dont l'objectif est l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Des aides de l'Entente peuvent être apportées au taux de 50% pour les études, et sont actuellement limitées à 20% pour les travaux.

La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie.

A cette fin, l'Entente Oise-Aisne est susceptible d'apporter une aide financière de 50% pour les études et 10% du montant des travaux, aux collectivités locales (et à leurs groupements) qui souhaitent prendre l'initiative des travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2001 à 2003, le nombre des projets de protections localisées contre les inondations subventionnés, le montant des aides attribuées et le montant des dépenses subventionnées (études et travaux) relatives à ces projets.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)			Nombre de projets subventionnés	Montant des dépenses subventionnées par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseil généraux (Entente Oise-Aisne)	Total		
2001	néant	97.986	97.986	9	897.867
2002	néant	110.240	110.240	14	970.692
2003	néant	4.948	4.948	1	9.895

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en annexes. Les aides attribuées s'appliquent, en général, à des études et à des travaux de protection et de rehaussement de berges en zones urbaines et occasionnelle-

ment à des études préalables destinées à identifier des sites d'aménagement d'aires de stockage et surstockage d'eau en période de crues, ce qui est le cas de l'étude conduite en 2003 par la commune de Thiescourt (60).

## II - L'entretien et la restauration des rivières sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne

Le maintien des capacités d'écoulement du lit mineur des rivières constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation. Toutefois, les compétences relatives à l'entretien des

cours d'eau varient selon le statut juridique des cours d'eau. Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections :

Statut du cours d'eau	Responsabilité	OISE	AISNE
Non domanial	Les riverains et, à défaut, les collectivités locales et leurs groupements (syndicats de rivières, etc.)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise.	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Entente Oise-Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé sur Aisne (02)
Domanial navigable	Voies Navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans Ste Honorine	en aval de Condé sur Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise.

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eaux et favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces

travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant, à cette fin, les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien sur les sections non navigables des rivières domaniales Oise et Aisne en bénéficiant habituellement des aides de l'Etat (20 %), de l'Agence de l'eau (40 %) et des départements sur lesquels s'effectuent les travaux (15 %). Or le désengagement de l'Etat en 2003 et les réticences de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour faire bénéficier l'Entente du décroisement des aides en majorant son taux déstabilisent ce programme et compromettent sa pérennité au moment où les riverains réclament un effort accru en faveur de l'entretien de ces sections de rivières.

Sur les rivières navigables, l'entretien du chenal et des ouvrages nécessaires à la navigation incombe à Voies Navigables de France.

**La poursuite des programmes annuels d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux d'aménagement en rivières non domaniales**

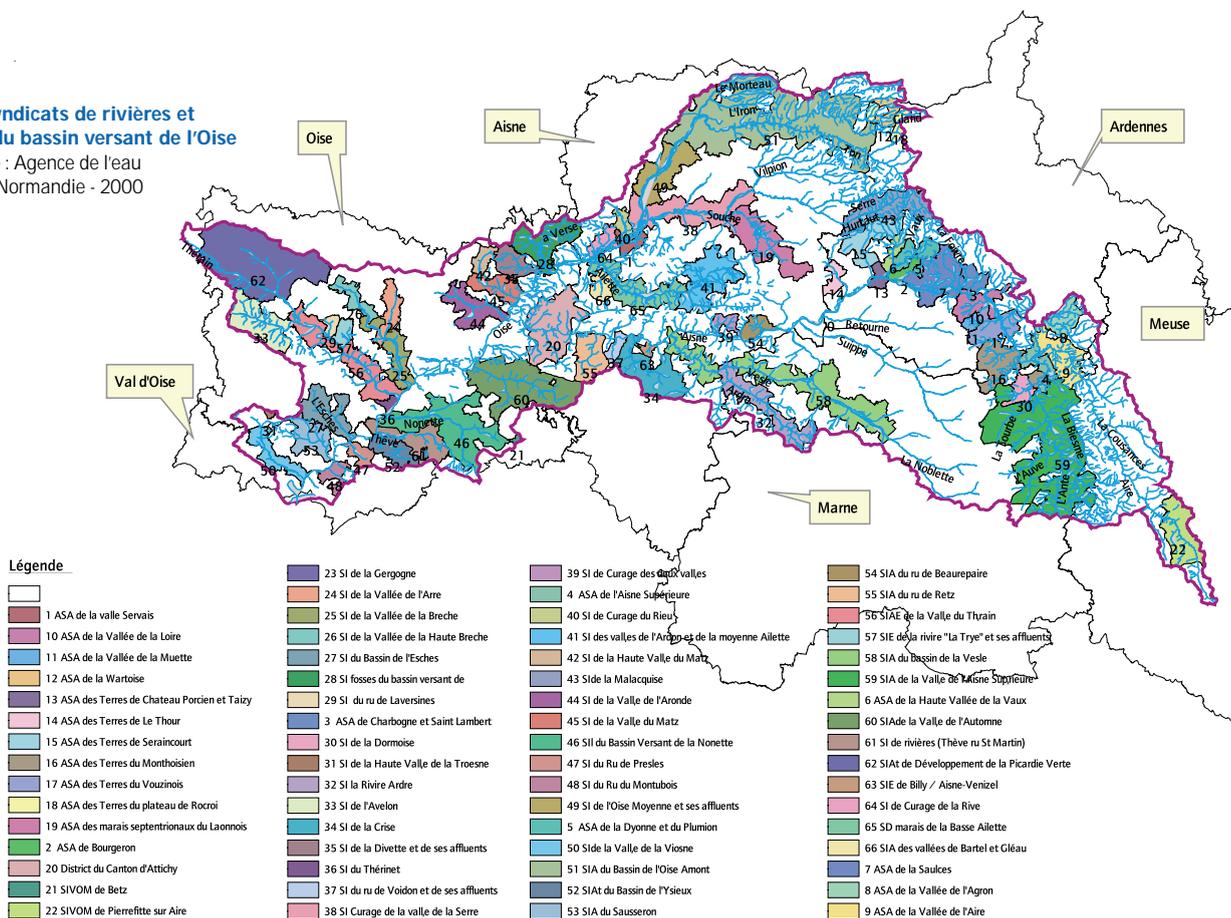
L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), le

financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière de restauration et d'entretien périodique des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. L'entretien des rivières peut également être réalisé par des associations syndicales autorisées (ASA) qui sont des groupements de propriétaires ou par des communautés ou autres groupements de communes compétents.

L'Entente Oise-Aisne continue à favoriser la constitution de toutes structures collectives (syndicats intercommunaux ou autres) souhaitant acquérir la compétence requise pour l'aménagement et l'entretien des rivières. Depuis avril 1996, l'Entente Oise-Aisne est en mesure d'attribuer aux structures créées

**Les syndicats de rivières et ASA du bassin versant de l'Oise**  
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie - 2000



à cette fin une aide au fonctionnement pendant les trois premières années qui suivent leur création.

En 2003, aucune collectivité n'a sollicité une telle aide ; seul un syndicat intercommunal en a bénéficié depuis 2001.

Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent l'instruction des dossiers de demandes d'aides en concertation avec l'Agence de l'eau ainsi que le secrétariat du Comité technique de l'Entente chargé d'examiner la pertinence des projets et de produire un avis technique préalable à la présentation au Conseil d'administration de l'Entente des projets considérés éligibles aux aides de l'Entente.

Le Comité technique, présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (DIREN, DDAF, SNS), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres, des Régions intéressées et des experts invités es-qualité.

Le Conseil d'administration délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits affectés mis à sa disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des Conseils généraux membres.

Depuis 2003, l'appel aux départements membres est adapté aux besoins de décaissements pour l'année en cours, à l'aide d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement. L'appel comprend un premier acompte à hauteur de 50% de l'inscription au budget primitif (qui est elle-même issue d'une prévision de décaissements) et un solde ajusté au vu de l'avancement constaté des travaux réalisés par les collectivités.

Cette rupture avec la pratique passée évite notamment de collecter des fonds qui ne feraient pas l'objet, in fine, de dépenses de la part de l'Entente.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : nombreuses étaient les collectivités à ne pas réussir à inscrire leur programme de travaux dans les contraintes de gestion imposées par l'Entente (commencement des travaux dans la première année qui suit la prise d'arrêté, achèvement dans les deux ans), contraintes par ailleurs dictées par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

Désormais, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est plus suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant la collectivité à commencer les travaux. Au vu d'éléments attestant de ce commencement (ordre de service à l'entrepreneur) et d'un article de presse annonçant les travaux et citant les partenaires financiers, l'arrêté de subvention est alors émis, d'une validité de deux ans. Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités.

- Les travaux d'entretien des cours d'eau consistent en des travaux légers, sélectifs et réguliers sur la végétation des berges et sur le bois mort. Il s'agit essentiellement du débroussaillage, de l'élagage, du recépage et du faucardage. Les collectivités maîtres d'ouvrage réalisent ces travaux en régie ou les confient à des entreprises spécialisées.

Pour être subventionnés, les travaux d'entretien doivent s'inscrire dans un programme pluriannuel, d'une durée comprise entre 2 et 6 ans, qui définit : la nature des travaux, la période d'exécution, la localisation et les méthodes employées pour parvenir aux résultats escomptés.

Chaque année, l'Entente contribue ainsi au financement d'environ 25 programmes pluriannuels d'entretien donnant lieu à des participations reconduites d'une année sur l'autre.

- Les travaux de restauration consistent à remettre en état les fonctions d'un cours d'eau mal ou non entretenu, arrêter une

dégradation, retrouver un état de référence antérieur après une longue période sans intervention ou après un événement exceptionnel (crue, tempête, etc.).

Ces travaux peuvent porter sur la végétation des berges : élagage, débardage, plantation ; sur le lit et les berges : scarification d'atterrissement, curage, retrait d'embâcles, terrassement, profilage de berges, réfection et protection de berges par des techniques végétales (fascinage, tunage, clayonnage) ou civiles (enrochement, palplanches, gabion) et sur les annexes hydrauliques : réfection de déversoirs et seuils nécessaires au bon fonctionnement physique et écologique du cours d'eau.

Toutefois, l'Entente ne subventionne pas les travaux de restauration des ouvrages d'art (ponts).

Pour être subventionnés, ces travaux doivent être obligatoirement suivis d'un programme de travaux d'entretien.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2001 à 2003, le nombre des projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés, le montant des aides attribuées et le montant des dépenses subventionnées (études et travaux) relatives à ces projets. Les opérations acceptées font référence aux dossiers bénéficiant d'une décision d'aide mais dont

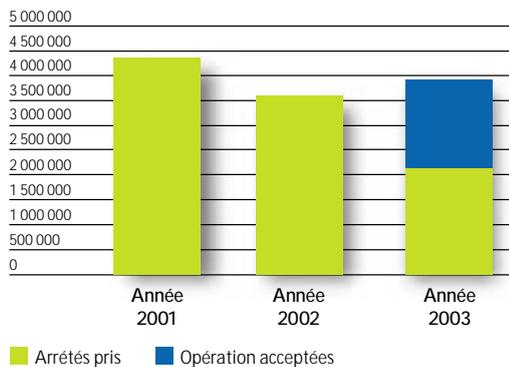
les travaux n'ont pas commencé ; les opérations à réserves ont fait l'objet d'une décision d'aide sous réserve de la fourniture de pièces administratives complémentaires.

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en annexes.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)			Nombre de projets subventionnés	Montant des dépenses subventionnées par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseil généraux (Entente Oise-Aisne)	Total		
2001	1.178.009	1.116.097	2.294.106	52	2.954.654
2002	975.279	867.156	1.842.435	58	3.539.168
2003	788.754	508.860	1.297.614	33	2.156.854
Opérations acceptées	697.072	448.114	1.145.186	20	1.796.951
Opérations à réserves	223.795	171.975	395.770	13	687.898

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des dépenses subventionnées de 2001 à 2003, faisant la part cette dernière année entre les opérations à arrêtés effectivement pris, et les aides accordées en attente de commencement des travaux.

Montant des travaux subventionnés par l'Entente



### Les travaux d'entretien sur les sections non navigables des rivières Oise et Aisne domaniales

Depuis plusieurs années, l'Entente Oise-Aisne réalise, en qualité de maître d'ouvrage, les travaux d'entretien des sections de rivières domaniales non navigables (Oise et Aisne), dans les départements de l'Aisne, des Ardennes et de l'Oise dans le cadre d'une programmation quinquennale. Les travaux sont réalisés par tranches annuelles sous le contrôle du Service de la Navigation de la Seine (SNS) agissant comme maître d'œuvre de l'Entente.

Ces travaux ont pour objectif de réduire le risque de formation d'embâcles lors des crues tout en favorisant l'écoulement des eaux en situation normale.

### Programme des travaux engagés en 2003

En 2003, le programme des dépenses engagées atteint 257.000 € TTC, composées comme suit :

- Rivière Aisne : le secteur compris entre le ruisseau de la Brèche et le pont de Rilly dans le département des Ardennes (190.000 € TTC). Les travaux ont été arrêtés à la suite de la signature d'un arrêté préfectoral interdisant toute intervention risquant de mettre en mouvement des matières en suspension ; les travaux dans le département de l'Aisne n'ont pu être commandés du fait du retard pris sur l'amont.
- Rivière Oise : l'ensemble du linéaire dans le département de l'Aisne (25.800 € TTC) limité à des enlèvements d'embâcles ; le secteur compris entre le pont de Varesnes et le pont de Brétigny dans le département de l'Oise, ainsi qu'un enlèvement d'embâcles sur tout le linéaire (26.200 € TTC).
- Etudes : en complément des études initiées en 2002 relatives à la définition d'un nouveau programme pluriannuel d'entretien et à l'étude de la gestion du transport solide et des atterrissements sur l'Aisne amont, la définition du fuseau de mobilité de l'Aisne (15.000 €).

L'ensemble de ces études, confiées à la Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement (SIEE) ont permis d'établir le nouveau programme quinquennal d'entretien des sections de l'Oise et de l'Aisne domaniales non navigables en portant une attention particulière à la gestion des atterrissements sur l'Aisne ardennaise qui, depuis l'interdiction d'extraction de tous dépôts, constitue un sujet de vives préoccupations pour les riverains et leurs élus.

Une réunion du comité de pilotage de ces études le 10 décembre 2003 a permis de valider un programme d'une nature adaptée à chaque section de rivière et gérant les quelques difficultés ponctuelles identifiées.

Ce programme 2005-2009, d'une ambition très supérieure aux travaux d'entretien de la végétation rivulaire réalisés jusqu'à présent, s'élève à environ 3 millions d'euros HT échelonnés sur 5 ans. Le financement de sa réalisation devient préoccupant au moment où l'Etat se désengage de toute intervention d'entretien et de restauration des rivières. Des pistes de financement européen sont étudiées dans le cadre du plan d'actions prioritaire 2000-2006 pour atteindre les objectifs de qualité prescrits par la directive cadre européenne sur l'eau.

## Les travaux d'entretien sur les sections navigables des rivières Oise et Aisne

*Extrait du rapport Dunglas*

“ *Entretien et restauration des rivières : L'Etat (ou son concessionnaire) doit entretenir le domaine public fluvial. En ce qui concerne le lit mineur de la rivière, l'article 14 du Code du domaine public fluvial (CDPF) stipule que le curage des cours d'eau domaniaux et de leurs dépendances est à la charge de l'Etat.*

*Si le cours d'eau est navigable, l'Etat doit assurer les opérations nécessaires à la maintenance et au bon fonctionnement des ouvrages nécessaires à la navigation. Si le cours d'eau est radié ou déclassé, l'Etat doit rétablir, en cas de nécessité, la situation naturelle (art. 6 et 7 du CDPF).* ”

L'entretien du chenal de navigation incombe à Voies Navigables de France (V.N.F.).

Sur l'Oise, 35 800 m<sup>3</sup> environ de sédiments ont été extraits pour un montant de 1,6 million d'euros TTC.

Sur l'Aisne, 1 100 m<sup>3</sup> de sédiments ont été extraits à Héran pour un montant de 23 000 € TTC.

Des travaux d'entretien de rivière ont été réalisés par l'Etat en 2002 (enlèvement d'embâcles entre les ponts de Sempigny et de Brétigny pour un montant de 15 000 € TTC) et seront réalisés en 2003 (entretien de la rivière Oise entre Janville et le Plessis-Brion pour un montant de 20 000 € TTC).

### III - Amélioration de la connaissance du risque et identification des actions de réduction de la vulnérabilité

#### Approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées

La pression exercée sur les zones inondables demeure forte face aux besoins du développement économique et la tentation de desserrer les contraintes associées aux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est latente, sans parler des trop nombreuses communes victimes de catastrophes naturelles répétées qui ne sont toujours pas dotées de cet outil de gestion de l'occupation du territoire dans les zones exposées aux risques.

L'Entente Oise-Aisne a donc décidé d'approfondir sa connaissance du risque inondation et d'engager des réflexions sur les moyens de parvenir à une réduction de la vulnérabilité, complément essentiel des actions en cours visant à réduire l'aléa. Le programme d'actions de prévention des inondations de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003-2006, primé par le ministère de l'écologie et du développement durable comporte plusieurs initiatives sur ce thème dont la mise en place, au sein des services de l'Entente, d'un système d'information géographique (SIG) dédié à la gestion du risque inondation.

Le recensement des enjeux plus ou moins vulnérables sur le bassin permettra de disposer de bases de données contenant des informations aussi bien sur le patrimoine exposé aux inondations que sur l'activité économique et les coûts indirects de l'inondation (chômage économique, ruptures de communications, etc.). L'exhaustivité du recensement sera recherchée sur l'ensemble des communes exposées sur le bassin, et il s'ensuivra un complément d'informations à partir d'une campagne d'exploitation de photographies aériennes.

Ces informations seront intégrées dans le "SIG risque inondation" précité abondé par des fonds de plan et des cartographies des aléas pour différentes

crues. La constitution d'un véritable outil d'analyse et de suivi de l'évolution du risque inondation sur le bassin permettra, au-delà des besoins de l'Entente et de ses partenaires impliqués dans la gestion du risque, de proposer aux collectivités une offre de services adaptée en appui aux communes exposées lorsque celles-ci devront s'acquitter de leurs obligations en application de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (pose de repères de crues ; réunions publiques d'information sur le risque, etc.).

La disponibilité d'un tel outil permettra, par croisement de l'aléa et de la vulnérabilité, d'obtenir des informations sur les coûts des dommages pour une crue donnée, mais aussi d'estimer les économies pour la société procurées par le fonctionnement des projets de ralentissement dynamique des crues envisagés. Aussi, très en amont de la réalisation de tels projets, les recherches exploratoires de sites propices pourront être éclairées par cette approche économique, dans le souci de hiérarchiser les projets et de concentrer les efforts à court terme sur les endroits les plus vulnérables pour lesquels les retours sur investissements dans la réduction du risque (aléa et vulnérabilité) seraient les plus élevés.

L'année 2003 a permis à l'Entente de consulter trois groupements de bureaux d'études spécialisés dans l'évaluation des risques d'inondations, qui ont livré leur analyse des besoins de l'Entente tels que définis par elle dans le programme de la consultation. Ils ont ensuite proposé chacun une méthodologie adaptée pour remplir des objectifs de recensement de la vulnérabilité, de disponibilité d'un SIG approprié à une offre de services aux collectivités, de calcul des aléas et de l'impact socio-économique des projets de ralentissement dynamique. Une valorisation de cette production attendue a fait l'objet de propositions d'actions de communication.

La phase d'élaboration des offres et d'échanges avec les services de l'Entente s'est achevée le 30 octobre 2003 avec leurs présentations devant un comité de pilotage composé des partenaires institutionnels du bassin. Elle a permis de choisir collégialement le groupement lauréat (SIEE-Statégis-Calliscope) qui aura à charge de réaliser en 18 mois à compter de 2004 les prestations définies sur lesquelles il s'est engagé.



# Perspectives

L'évaluation à mi-parcours de la Charte Oise-Aisne 2000-2006, le 19 juin 2003, a permis de mesurer le chemin parcouru par l'Entente Oise-Aisne vers son objectif central que constitue la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation qui lui incombe.

La tâche à réaliser sur le long terme demeure considérable mais les prévisions de réalisation à moyen terme des opérations identifiées et programmées au titre du programme interrégional de lutte contre les inondations font déjà apparaître un taux d'engagement de dépenses autorisées, fin 2003, de près de 9 millions d'euros sur les 27 millions d'euros réservés à ce programme sur la période 2000-2006.

A eux seuls, la réalisation des travaux et des opérations foncières des deux premiers projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites de Longueil Sainte Marie (60) et de Proisy (02), dont les études techniques sont aujourd'hui achevées, mobiliseront la moitié de l'enveloppe du programme interrégional sur la période 2004 à 2007.

Par ailleurs, les études de faisabilité initiées en 2002 (hauts bassins de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire) et celle prévue en 2004 (vallée de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons) devraient permettre d'identifier en fin d'année de nouveaux sites de projets dont les réalisations seront programmées à partir de 2005, à concurrence des crédits restant disponibles.

L'Etat et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont, d'ores et déjà, réaffirmé et amplifié les soutiens financiers qu'ils apportent aux réalisations projetées par l'Entente et marqué leur appui au nécessaire renforcement de la base technique de ses services, au-delà de leurs engagements respectifs initiaux.

Ainsi, l'Entente Oise-Aisne, lauréate de l'appel à projets pour des plans de prévention des inondations, sera désormais en position de porter plus haut ses ambitions au service des inondés en s'impliquant dans de nouveaux domaines de la gestion du risque inondation : amélioration de la connaissance du risque ; information préventive pour développer la conscience du risque ; mesures incitatives en faveur des actions de pose des repères de crues et de réduction de la vulnérabilité ; etc.

A cet égard, la mise en chantier en 2004 d'une approche économique de la réduction du risque inondation sur les vallées de l'Oise et de l'Aisne assortie d'un effort de communication sans précédent, valorisé par une exposition itinérante dédiée à la gestion du risque inondation, permettra à l'Entente Oise-Aisne de consolider sa stratégie d'actions pour réduire le risque (ralentissement dynamique, protections rapprochées, réduction de la vulnérabilité), de la rendre plus lisible pour les populations concernées en devenant la référence dans le paysage institutionnel préoccupé par les drames humains et le coût élevé des dommages provoqués par les inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.

En particulier, la mise en service, fin 2004, d'un système d'information géographique dédié à la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin (SIG Risque Inondation) est susceptible d'apporter une précieuse valeur ajoutée aux partenaires de l'Entente ainsi qu'aux collectivités locales riveraines en leur offrant un puissant outil d'analyse du risque inondation et en mettant à leur disposition de nouveaux moyens pour informer les populations riveraines des risques d'inondation auxquels elles sont exposées.



# Annexes

## Rétrospective de l'année 2003

### Janvier

8 janvier	Rencontre du président de l'Entente avec M. PANCHER, président du Conseil général de la Meuse, à Bar-le-Duc
14 janvier	Audition du président de l'Entente et du directeur par la 4 <sup>ème</sup> commission du Conseil général de la Marne.
22 janvier	Contribution du directeur à la réunion organisée à la mairie d'Hirson avec la participation du préfet de l'Aisne et du directeur régional de Météo France, suite aux graves inondations du début du mois de janvier
31 janvier	Rencontre entre l'Entente Oise-Aisne et des associations de riverains de l'Oise à la mairie de Compiègne.

### Février

3 février	Contribution du président de l'Entente, rapporteur de l'atelier préparatoire "inondations" organisé à Compiègne dans la perspective des Assises interrégionales Nord-Pas-de-Calais - Picardie de la Charte de l'Environnement.
7 février	Réunion avec les agriculteurs de Pontpoint concernant le projet pilote de Longueil Sainte Marie (60).
10 février	Mise en ligne du site Internet de l'Entente : <a href="http://www.entente-oise-aisne.fr">www.entente-oise-aisne.fr</a>
12 février	Réunion du comité de suivi de l'étude SIEE à Rethel (lots 1 et 2)
13 février	Réunion du Bureau de l'Entente élargi à ses partenaires financiers dans la perspective de sa candidature à l'appel à projets du MEDD, à Laon (02).
14 février	Réunion de démarrage de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents pour réduire le risque inondation, organisée à Varennes en Argonne (55).
18 février	Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne.
20 février	Rencontre du président de l'Entente avec le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie

### Mars

1 <sup>er</sup> mars	Participation du président et du directeur de l'Entente au Forum "Rivières" organisé par l'Union-Oise 95 à l'Île Adam (95)
13 mars	Réunion du Bureau de l'Entente Oise-Aisne à Laon (02).
20 mars	3 <sup>ème</sup> réunion du groupe de concertation du projet pilote de Longueil Sainte Marie, à la sous-préfecture de Compiègne : validation de l'AVP.
25 mars	Rencontre du président de l'Entente avec M. DAUDIGNY, président du Conseil général de l'Aisne et M. Jean-Jacques THOMAS, vice-président du Conseil général.
25 mars	Rencontre du président de l'Entente avec M. MANCEL, président du Conseil général de l'Oise et M. SCHELLIER, président du Conseil général du Val d'Oise, à l'Assemblée nationale.
31 mars	Audition du directeur de l'Entente par le Bureau de la Chambre départementale d'agriculture de l'Aisne

### Avril

3 avril	Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne à Laon (02).
8 avril	Participation à la Commission géographique des vallées Oise du Comité de bassin Seine Normandie à l'UTC de Compiègne
28 avril	Réunion de travail à la préfecture de l'Oise pour examiner les diverses procédures administratives applicables au projet "pilote" de Longueil Sainte Marie (60)

### Mai

5 mai	Contribution du directeur de l'Entente à la réunion du collège des directeurs des services départementaux organisée par le Préfet de l'Aisne, à Laon (02)
15 mai	Réunion du groupe de suivi de l'étude SIEE (lot 2), à la sous-préfecture de Rethel (08)
27 mai	Réunion du groupe de suivi de l'étude SIEE (lot 1), au SNS à Compiègne
28 mai	Réunion de la commission d'appel d'offres de l'Entente Oise-Aisne.
28 mai	Réunion avec le Directeur régional de Météo France en vue de moderniser les pluviomètres nécessaires à la prévision des crues sur les hauts bassins de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire, à Laon.

### Juin

4 juin	Rencontre du président de l'Entente et du directeur avec le préfet de l'Oise en préparation de la visite ministérielle du 19/06 à Compiègne.
4 juin	Réunion d'information préalable au lancement des reconnaissances hydrogéologiques dans la vallée de l'Aisne moyenne organisée à la sous-préfecture de Soissons (02)
5 juin	Participation du directeur de l'Entente au groupe "ralentissement dynamique" du MEDD
10 juin	Rencontre du président et du directeur de l'Entente avec M. AUBRY, président du Conseil général des Ardennes
10 juin	Rencontre du président et du directeur de l'Entente avec M. WARSMANN, député des Ardennes, à l'Assemblée nationale
19 juin	Réunion du Comité de suivi de la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise pour l'évaluation à mi-parcours de la Charte 2000-2006, en présence de Mme BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable, à Compiègne.

19 juin Annonce depuis Compiègne des lauréats de l'appel à projets pour des plans de prévention des inondations par la ministre de l'écologie et du développement durable.

25 juin Réunion du groupe de concertation sur le projet pilote de Montmacq, à la mairie de Montmacq (60).

### Juillet

2 juillet Réunion de démarrage de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et ses principaux affluents pour réduire le risque inondation, organisée à la sous-préfecture de Vervins.

2 juillet 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de concertation sur le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Proisy (02).

9 juillet Participation du directeur à l'Assemblée générale du Comité de défense contre le surstockage en vallée de l'Oise, à la salle des fêtes de Proisy (02).

24 juillet Réunion de la Commission d'appel d'offres de l'Entente Oise-Aisne

### Août

21 août Réunion de la Commission d'appel d'offres de l'Entente Oise-Aisne

28 août Réunion du Comité interrégional de programmation (CPER)

### Septembre

8 septembre Groupe de travail "risques naturels et technologiques" à CC pays d'Oise et d'Halatte à Pont Ste Maxence

10 septembre Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne.

11 septembre Réunion du Bureau de l'Entente Oise-Aisne.

25 septembre Contribution de l'Entente à la réunion du groupe de travail "prospective" de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, à Nanterre.

### Octobre

1<sup>er</sup> octobre Rencontre du directeur de l'Entente avec M. BOURG, directeur de l'Institut du débat public local (IDPL) au Conseil général de la Meuse, à Bar le Duc.

2 octobre Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne, à Laon (02).

3 octobre Contribution du directeur de l'Entente au forum de l'IAURIF, à Paris

9 octobre Audition du directeur de l'Entente par la mission inter-services de l'eau (MISE) du département de la Marne, à Châlons-en-Champagne (51).

15 octobre Participation du directeur de l'Entente au groupe "ralentissement dynamique" du MEDD

16 au 21 octobre Participation de l'Entente aux "semaines de l'environnement" à Pont-Sainte-Maxence (60), en liaison avec l'ADREPPE et exposition du projet pilote de Longueil Sainte Marie.

24 octobre Participation à la réunion de travail organisée au Conseil général de la Meuse sur le projet "prévention des risques d'inondation" de la Charte départementale pour l'environnement

29 octobre Réunion du Comité technique de l'Entente Oise-Aisne.

30 octobre Réunion de présentation des offres des candidats retenus pour l'étude de définition "Approche économique de la réduction du risque inondation" organisée par l'Entente à Paris (MEDD).

### Novembre

6 novembre Réunion du Bureau de l'Entente Oise-Aisne.

6 novembre Réunion de la Commission d'appel d'offres de l'Entente Oise-Aisne

12 novembre Réunion des maires du canton de Givry en Argonne (51), avec la participation de M. SAVARY, président du Conseil général de la Marne

18 novembre Réunion du groupe de concertation sur le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Montmacq avec la participation du sous-préfet de Compiègne, à la mairie de Montmacq.

18 novembre 1<sup>ère</sup> réunion publique d'information sur le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Montmacq, organisée à la salle des fêtes de Thourotte (60).

19 novembre Rencontre du président de l'Entente avec M. SAVARY, président du Conseil général de la Marne.

26 novembre Participation du président et du directeur aux premières rencontres parlementaires pour la prévention et la gestion des inondations, à Paris.

27 novembre Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne, à Laon (02)

### Décembre

3 décembre 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de suivi de l'étude de faisabilité d'aires de ralentissement des fortes crues sur l'Aisne amont et l'Aire (présentation du diagnostic à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase), à Bar-le-Duc (55).

4 décembre Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne, à Laon (02).

8 décembre Présentation par le directeur de l'Entente de l'état d'avancement des études à l'intention des élus et des professionnels agricoles de l'arrondissement de Saint Ménehould (51), à l'initiative du sous-préfet de l'arrondissement.

10 décembre Réunion du Comité de suivi de l'étude SIEE (lots 1 et 2) à Laon (02)

12 décembre Réunion organisée dans la perspective de l'ouverture de l'enquête publique relative au projet "pilote" de Longueil Sainte Marie, à l'initiative du Secrétaire général de la préfecture de l'Oise.

18 décembre 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de concertation sur le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Proisy (02).

19 décembre Réunion organisée à l'initiative du préfet du Val d'Oise sur le thème "Prévention et gestion des inondations" à l'intention des maires des communes concernées.

# Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2003

## N° de libération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2003**

03-01	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2003
03-02	Avancement de l'exécution des programmes annuels d'aides aux collectivités
03-03	Résultats de clôture du compte administratif 2002
03-04	Actualisation du barème des aides
03-05	Programmation 2003 des aides aux collectivités
03-06	Programmation 2003 des aides aux collectivités
03-07	Création d'un poste d'agent administratif au sein des services de l'Entente
03-08	Durée d'amortissement des immobilisations
03-09	Affectation des ressources additionnelles au financement du programme interrégional de réalisation d'aires de surstockage

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2003**

03-10	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 avril 2003
03-11	Modalités particulières de financement du programme interrégional d'aménagement d'aires de ralentissement des crues par solidarité avec la Meuse
03-12	Avancement de l'exécution des programmes annuels d'aides aux collectivités au 15 septembre 2003
03-13	Apurement des comptes des programmes 1996 à 2002 pour les opérations d'entretien et de restauration, et de lutte contre les inondations
03-14	Programmation 2003 (dernière tranche) : aides aux collectivités, opérations d'entretien et restauration de rivières sans réserves
03-15	Programmation 2003 (dernière tranche) : aides aux collectivités, opérations d'entretien et restauration de rivières sans réserves reconduites
03-16	Programmation 2003 (dernière tranche) : aides aux collectivités, opérations d'entretien et restauration de rivières avec réserves
03-17	Programmation 2003 (unique tranche) : aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserves
03-18	Programmation 2003 (unique tranche) : aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations avec réserves
03-19	Relevés de bathymétrie à effectuer sur l'Aisne et sur l'Aire
03-20	Ouverture des enquêtes publiques préalable à la déclaration d'intérêt général de l'aménagement, à la déclaration d'utilité publique des travaux (DUP), à l'autorisation au titre de l'article L214 du code de l'environnement et à l'enquête parcellaire pour le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie (60)
03-21	Engagement d'un programme complémentaire de dépenses pour l'opération n°1 du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie (60)
03-22	Passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à la société HYDRATEC-BIEF pour le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie (60)
03-23	Passation d'un avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) attribué à la DDE de l'Oise pour la conduite du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie (60)
03-24	<i>Annulée</i>
03-25	Approbation des dispositions du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) pour l'ensemble du personnel de l'Entente
03-26	Indemnités de conseil du Payeur départemental de l'Aisne
03-27	Poursuite de la mission de conseil auprès de l'Entente Oise-Aisne assurée par M. Jean DUNGLAS, ingénieur général du GREF, honoraire
03-28	Versement de la subvention de l'Entente Oise-Aisne au COS de la ville de Compiègne pour l'année 2002
03-29	Subvention de l'Entente Oise-Aisne au COS de la ville de Compiègne pour l'année 2003
03-30	Location de bureaux annexes pour les services de l'Entente Oise-Aisne
03-31	Décision modificative n°1 au budget 2003
03-32	Vote du budget à compter de 2004 en application de la nomenclature budgétaire M52
03-33	Virement de crédits pour le règlement d'un dépôt de garanti des locaux de l'Entente Oise-Aisne
03-34	Amortissement des immobilisations

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2003**

Aucune décision prise faute de quorum

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DÉCEMBRE 2003**

03-35	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne du 2 octobre 2003
03-36	"Convention de projet" du programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006
03-37	Approche économique de la réduction du risque inondation, les actions de communication associées et la constitution d'une exposition itinérante
03-38	Apurement des comptes relatifs aux conventions Entente - Agence de l'eau Seine-Normandie pour 1998 et 1999
03-39	Durées d'amortissement des immobilisations
03-40	Décision modificative N°2
03-41	Budget supplémentaire 2003
03-42	Programmation 2004 des aides aux collectivités locales pour les travaux d'aménagement de rivières
03-43	Programmation 2004 des aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration sans réserves
03-44	Programmation 2004 des aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration avec réserves
03-45	Programmation 2004 des aides aux collectivités locales pour leurs projets (études et travaux) de protections rapprochées contre les inondations
03-46	Programmation 2004 des aides aux collectivités locales pour les travaux de protections rapprochées contre les inondations sans réserve

03-47	Programmation 2004 des aides aux collectivités locales pour les travaux de protections rapprochées contre les inondations avec réserves
03-48	Fonds d'intervention d'urgence pour l'année 2004
03-49	Programme 2004 de travaux à réaliser par l'Entente, maître d'ouvrage, en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
03-50	Approbation du programme de modernisation d'un réseau de pluviomètres pour améliorer la prévision des crues en tête des bassins de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire
03-51	Approbation de la mission de définition préalable au programme de modernisation du réseau de pluviomètres et les actions complémentaires proposées
03-52	Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de ralentissement des crues
03-53	Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons (02)
03-54	Etude technique complémentaire préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Varesnes (60)
03-55	<i>Annulée</i>
03-56	Promotion interne des agents de l'Entente Oise-Aisne
03-57	Création d'un poste de rédacteur
03-58	Création de quatre nouveaux postes de la filière technique
03-59	Adhésion de l'Entente Oise-Aisne au COS de la ville de Compiègne pour l'année 2004 et au versement d'une subvention au COS
03-60	Approbation du budget primitif 2004

# Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006 (Circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> octobre 2002)

## 1 - Les propositions de l'Entente Oise-Aisne

Monsieur Bertrand LANDRIEU  
Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet coordonnateur de bassin  
29, rue Barbet de Jouy  
75700 PARIS 07 SP

Compiègne le, 13 mars 2003

**N/REF :** 7385/DIREN du 27 novembre 2002  
**N/REF :** EOA/GS/141/2003  
**OBJET :** Plan national de prévention des inondations  
Proposition de l'Entente Oise-Aisne (circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> octobre 2002)  
**P.J. :** 1 dossier

Monsieur le Préfet,

Par lettre en date du 18 décembre 2002 en réponse à votre courrier du 27 novembre 2002, je vous informais du souhait de l'Entente Oise-Aisne de présenter des propositions en réponse à l'appel à projets lancé par madame la ministre de l'écologie et du développement durable au titre du plan national de prévention des inondations.

J'ai l'honneur de vous soumettre, sous ce pli, le dossier de candidature de l'Entente Oise-Aisne comportant un ensemble de propositions qui permettraient de compléter opportunément le programme d'actions retenu dans la Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise.

En effet, le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne constitue l'unité géographique minimale au sein de laquelle le programme d'actions initial de la Charte, en cours d'exécution, et les compléments aujourd'hui proposés trouvent leur cohérence.

Ces propositions ont été établies en concertation avec les collectivités locales concernées et les partenaires financiers de l'Entente (Conseils régionaux, services de l'Etat, Agence de l'Eau Seine-Normandie) qui devront néanmoins confirmer, en temps utile, leurs participations financières respectives à chacune des actions proposées.

Il est important de signaler que les moyens financiers supplémentaires susceptibles d'être mobilisés par l'Etat en faveur de la réalisation des aires de ralentissement des crues au-delà de ses engagements initiaux (Contrats de Plan Etat-Régions) permettront à l'Entente Oise-Aisne d'accélérer le renforcement de ses services, condition indispensable pour que l'Etablissement puisse déployer des activités dans les nouveaux domaines d'intervention à privilégier comme demandé dans la circulaire ministérielle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président de l'Entente Oise-Aisne,  
Gérard SEIMBILLE

## Rapport de présentation

### Une approche globale et cohérente de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant de l'Oise élaborée depuis les fortes crues de 1993 et 1995

---

Les crues catastrophiques de décembre 1993 puis de janvier-février 1995 ont affecté près de 100.000 personnes sur plus de 200 communes riveraines de l'Oise et de l'Aisne occasionnant un préjudice psychologique durable aux populations sinistrées et plusieurs milliards de francs de dégâts et pertes économiques sur l'ensemble du bassin versant.

Dès lors, les recommandations formulées par Jean DUNGLAS, Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, dans son rapport<sup>1</sup> remis au Premier ministre en novembre 1996, se sont imposées à tous les services concernés ainsi qu'à l'Entente Oise-Aisne comme guide de référence pour l'orientation des actions engagées par les uns et par les autres.

La *Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise*<sup>2</sup> adoptée le 8 janvier 2001 par l'Entente Oise-Aisne et par ses partenaires (Etat, Voies Navigables de France, Agence de l'eau Seine Normandie) traduit sous une forme opérationnelle la plupart des recommandations du rapport précité en précisant les objectifs visés sur la période 2000-2006, les actions prévues et les moyens à mettre en place sur lesquels se sont engagés solidairement les partenaires signataires de la Charte.

L'élaboration, par l'Entente Oise-Aisne, d'une *Stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation*<sup>3</sup> (Chapitre 5 de la Charte) et sa mise en œuvre à travers un programme interrégional d'investissement qui comporte la réalisation d'une série d'aires de ralentissement des crues (stockage /

surstockage), notamment sur les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire, constitue le programme phare de la Charte Oise-Aisne 2000-2006.

Le financement de ce programme d'investissement est assuré à hauteur de 27 millions d'euros à travers les contrats de plan Etat-Région<sup>4</sup> (2/3) et par l'Entente Oise-Aisne (1/3).

Plusieurs opérations qui s'inscrivent dans le cadre stratégique prédéfini sont d'ores et déjà engagées, les premiers travaux étant sur le point de commencer (2003-2004) :

- Projet pilote d'aménagement<sup>5</sup> d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie (60) ; (stockage en gravières - Oise aval) ;
- Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02) ; (surstockage sur prairies inondables - Oise amont) ;
- Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq (60) ; (stockage en zone forestière - Oise moyenne) ;

Plusieurs autres sites potentiels de projets seront identifiés dans les prochains mois, à travers les études de faisabilité en cours d'exécution sur les hauts bassins de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire (surstockage sur prairies inondables) ainsi que dans le secteur de Soissons (02) ; (stockage en gravières - Aisne moyenne).

### La Charte Oise-Aisne 2000-2006 : cadre de référence des propositions d'actions présentées par l'Entente Oise-Aisne en réponse à l'appel à projets

---

La Charte Oise-Aisne 2000-2006 constitue en soit un plan d'actions intégré faisant intervenir les collectivités territoriales (6 Départements et 3 Régions), l'Etat et ses Etablissements publics (VNF, AESN, Météo France) dans le cadre d'une approche globale conçue à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne, tout à fait conforme aux orientations techniques recommandées par la ministre de l'écologie et du développement durable. Toutefois, le programme d'actions retenu dans la Charte Oise-Aisne ne peut être considéré comme exhaustif et les partenaires signataires indiquaient eux-mêmes, lors de son adoption, que ce programme initial avait vocation à être enrichi ultérieurement, à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours de la Charte (2003), le cas échéant.

**Le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne constitue l'unité géographique minimale au sein de laquelle le volet interrégional du plan d'actions de la Charte trouve toute sa cohérence. C'est pourquoi les propositions formulées par l'Entente en réponse à l'appel à projets seront présentées à cette même échelle en complément du plan d'actions initial contenu dans la Charte Oise-Aisne 2000-2006.**

Les propositions de l'Entente, élaborées en concertation avec ses partenaires financiers, rappelleront, d'une part, les actions inscrites dans la Charte en signalant les opérations déjà engagées, voire terminées, et présenteront, d'autre part, les initiatives nouvelles proposées par l'Entente pour prolonger et compléter le plan d'actions initial, tout spécialement dans les directions à privilégier qui sont précisées dans la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

S'agissant du programme d'aménagement d'aires de ralentissement des crues (aires de stockage / surstockage) à réaliser par l'Entente, les propositions présentées tirent parti des perspectives d'aides de l'Etat majorées (40 %), plus favorables que celles qui avaient été retenues initialement lors de l'adoption de la Charte Oise-Aisne (33,3 %) par référence aux engagements de l'Etat dans les Contrats de plan Etat-Régions.

L'application de cette aide majorée aux opérations d'investissement non encore engagées permettrait à l'Entente d'épargner des ressources financières qui pourront alors être mobilisées en faveur des actions nouvelles proposées dans les domaines à privilégier

encore peu investis aujourd'hui par l'Entente (information préventive des populations ; opérations de réduction de la vulnérabilité ; reconquête des champs d'expansion des crues ; contribution à la gestion de l'occupation des territoires compris dans le lit majeur des rivières ; etc.).

**Toutefois, le déploiement des activités de l'Entente dans ces nouveaux domaines d'intervention devra nécessairement s'accompagner d'une nouvelle phase de croissance du plan d'effectif de ses services, notamment, de sa composante technique<sup>6</sup>.**

Compte tenu des efforts importants déjà consentis par les Conseils généraux membres de l'Entente depuis l'année 2000, des dispositions particulières sont prévues qui permettront d'alléger, pendant les trois premières années, la charge financière associée au renforcement accéléré de l'effectif qu'il est proposé de porter à 10 agents, dont 5 de la filière technique dès la première année de mise en œuvre du programme d'actions complémentaires présenté.

Parmi les dispositions envisagées, il est suggéré de solliciter de l'Etat la mise à disposition de l'Entente d'au moins un ingénieur de l'un des corps techniques (I P&C ou I GREF). Il est proposé, par ailleurs, que l'Etat participe au renforcement de l'équipe de projet en contribuant temporairement au financement des charges de fonctionnement

supplémentaires induites par la création par l'Entente des trois nouveaux postes envisagés, en complément des aides au fonctionnement des services qui lui sont déjà apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (cf. ACTIONS DU GROUPE F).

**Présentation des actions nouvelles proposées en complément du plan d'actions initial défini dans la Charte Oise-Aisne 2000-2006**

Les actions proposées sont décrites à travers un ensemble de 26 FICHES ACTIONS individuelles qui présentent, pour chacune d'elles, les objectifs opérationnels, les modalités de financement et de mise en œuvre envisagées ainsi que les indicateurs physiques de suivi appropriés.

Un tableau financier de synthèse des propositions récapitule les moyens à mettre en œuvre, en précisant l'autofinancement supporté par les divers maîtres d'ouvrage, dont l'Entente ; les contributions attendues de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ; les ressources déjà mobilisées au titre des contrats de plan Etat-Région ; et le montant des contributions additionnelles demandées à l'Etat au titre de la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Les incidences financières des présentes propositions, regroupées par type d'intervention, se présentent comme suit :

- 1 Cf. Rapport sur la coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise : rapport au Premier ministre et au ministre de l'environnement. Rapport final, novembre 1996, 83 p. ministère de l'environnement
- 2 Cf. Charte Oise-Aisne 2000-2006 - Document joint en annexe
- 3 Cf. Plaquette de présentation " Une stratégie d'aménagement hydraulique des bassins de l'Oise et de l'Aisne pour lutter contre les inondations " - Document joint en annexe
- 4 Régions Champagne-Ardenne, Ile de France et Picardie.
- 5 Cf. Plaquette de présentation du projet pilote de Longueil Sainte Marie - Document joint en annexe
- 6 L'effectif des services de l'Entente Oise-Aisne s'est accru de 2 à 6 agents entre 1999 et 2002 ; mais l'équipe ne dispose aujourd'hui que de 2 ingénieurs dont le directeur, ingénieur du GREF, en service détaché.

## 2 - Liste des actions retenues

(Convention Etat - Entente Oise-Aisne - Agence de l'eau Seine-Normandie du 30 janvier 2004)

Types d'interventions	Total dépenses (2002-2006)	Autofinancement par les maîtres d'ouvrage	Agence de l'eau Seine-Normandie	Charte Oise-Aisne Volet interrégional (CPER)	Contribution additionnelle sollicitée de l'Etat
A Informer le public pour développer la conscience du risque	648 000	269 687	0	232 079	146 234
B Privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables	45 000	27 000	0	0	18 000
C Approfondir la connaissance du risque inondation, appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire	500 000	148 870	0	333 333	17 797
D Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés dans les zones inondables	320 000	64 000	96 000	32 000	128 000
E Recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement de l'eau	28 186 143	8 472 031	654 000	17 324 095	1 736 017
F Renforcement des services de l'Entente (équipe de projet)	400 000	80 000	160 000	0	160 000
<b>TOTAL (montant en euros TTC)</b>	<b>30 099 143</b> 100,00%	<b>9 061 588</b> 30,11%	<b>910 000</b> 3,02%	<b>17 921 508</b> 59,54%	<b>2 206 047</b> 7,33%

Sur ce programme d'actions d'un montant total de plus de 30 millions d'euros à réaliser sur la période 2002-2006 (les premières actions ont été engagées en 2002) **les ressources disponibles, assurées à travers les Contrats de plan Etat-Région pour les dépenses éligibles au titre du volet interrégional pour la lutte contre les inondations, représentent près de 60 % du total.**

En tenant compte de l'autofinancement des maîtres d'ouvrage pressentis pour ces actions, soit un peu plus de 30 %, supportés essentiellement par les Conseils généraux membres de l'Entente Oise-Aisne (28,29 %), **la contribution additionnelle sollicitée de l'Etat au titre de l'appel à projets représente une somme de 2,2 millions d'euros, soit un taux de 7,33 % du montant total du programme.**

Il convient de signaler que sur cette somme, 1,736 millions d'euros seraient consacrés à la restauration et à l'aménagement de zones d'expansion de crue, **dont 880.000 € pour le financement d'un projet original soutenu par la Communauté de communes d'Attichy (60) qui consiste à reconquérir le lit majeur de l'Aisne à l'emplacement des bassins de l'usine sucrière de Berneuil sur Aisne (60) aujourd'hui désaffectée.**

Il convient enfin de signaler que les ressources additionnelles sollicitées de l'Etat permettront à l'Entente, à travers une série d'actions relativement peu onéreuses, de déployer ses activités d'assistance technique et de service auprès des collectivités locales, notamment en matière d'information du public pour développer la conscience du risque.

Cet effet de levier permettra de favoriser l'implication des collectivités locales, des entreprises industrielles et des associations de riverains dans la gestion du risque inondation. Cette démarche sera encore amplifiée par les aides conjointes (Entente, AESN, Etat, Régions) que l'Entente se propose de mettre en place pour promouvoir l'établissement des diagnostics de vulnérabilité, préalable aux travaux de réduction de la vulnérabilité par les tiers publics ou privés concernés.

n° entente	n° MEDD	Intitulé	dans la Chartre	Maîtrise d'ouvrage	Coût Total (dépense subventionnable)	assiette TTC	ETAT		AESN		REGIONS		MAITRES D'OUVRAGE		AUTRES FINANCEURS	
							Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat	Part Etat	Coût Etat
A1	1	Pose de repère de crues	X	EOA + communes	80 000		40%	32 000	20,00%	16 000	0,00%	0	20,00%	16 000	20,00%	16 000
A2	2	Appui technique aux CL pour les réunions d'info sur le risque + valorisation prévision des crues		EOA + communes	120 000	X	40%	48 000	20,00%	24 000	20,00%	24 000	20,00%	24 000	0,00%	0
A4	4	Conception et mise en œuvre d'une exposition itinérante sur le risque inondation		EOA	145 000	X	40%	58 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	0,00%	0
A5	5	Production et diffusion d'une animation audiovisuelle pédagogique sur les phénomènes de crue	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	20,00%	20 000	20,00%	20 000	20,00%	20 000	0,00%	0
A6	6	Information sur le risque inondation via internet	X	EOA	40 000		40%	16 000	0,00%	0	30,23%	12 090	29,77%	11 910	0,00%	0
B1	11	Favoriser le dialogue entre les populations amont et aval		EOA	15 000	X	40%	6 000	0,00%	0	0,00%	0	60,00%	9 000	0,00%	0
B2	12	Renforcer la concertation avec les riverains dans le cadre des études préalables		EOA	30 000	X	40%	12 000	0,00%	0	0,00%	0	60,00%	18 000	0,00%	0
					530 000			212 000		89 000		85 090		127 910		0

#### Volet Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte

A3	3	Création d'une station d'annonce de crue sur l'Oise à Plessis-Brion		EOA + commune	15 000		40%	6 000	0,00%	0	30,23%	4 534	29,77%	4 466	0,00%	0
A7	7	Compléter le dispositif d'acquisition de données pluviométriques pour optimiser les modèles pluie-débit	X	EOA	500 000		40%	200 000	0,00%	0	30,23%	151 130	29,77%	148 870	0,00%	0
A8	8	Adapter le logiciel HYDROMATH pour y intégrer les mesures des stations pluvio belges		EOA	25 000		40%	10 000	0,00%	0	30,23%	7 556	29,77%	7 444	0,00%	0
	9	Modernisation du système de prévision des crues (SNS)	X	SNS	300 000		100%	300 000								
	10	Implantation d'un radar météorologique à Maubeuge (Avesnois)	X	METEO-France	p.m. (2 M€)		20%	p.m.								
		Prévision des crues		SPC Oise-Aisne	p.m.		100%	p.m.								
					840 000			516 000		0		163 220		160 780		0

### Volet Elaboration et amélioration des plans de prévention des risques inondation et des mesures de réductions de vulnérabilité

C1	13	Etablir des cartes de la vulnérabilité, de l'aléa et du risque inondation à l'attention des CL Etude de définition préalable	X	EOA	335 000	X	40%	134 000	20,00%	67 000	20,00%	67 000	20,00%	67 000	0,00%	0
					30 000		40%	12 000	0,00%	0	30,23%	9 068	29,77%	8 932	0,00%	0
C1bis	14	Mettre en place un SIG sur le risque inondation exploité par l'EOA pour le compte des CL		EOA	145 000	X	40%	58 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	20,00%	29 000	0,00%	0
C2	15	Faire une analyse retrospective de l'évolution du risque inondation sur 50 ans		EOA	65 000	X	40%	26 000	20,00%	13 000	20,00%	13 000	20,00%	13 000	0,00%	0
C3	16	Evaluer les gains économiques liés à la réduction du risque inondation et apprécier la rentabilité des actions engagées à cette fin	X	EOA	110 000	X	40%	44 000	20,00%	22 000	20,00%	22 000	20,00%	22 000	0,00%	0
D1	17	Elaborer, publier et diffuser des plaquettes d'information sur les actions à engager pour réduire la vulnérabilité		EOA	20 000	X	40%	8 000	30,00%	6 000	0,00%	0	30,00%	6 000	0,00%	0
D2	18	Mettre en œuvre un programme d'aide pour le diagnostic de vulnérabilité des services d'eau des CL		Collectivités locales	300 000	X	40%	120 000	30,00%	90 000	0,00%	0	20,00%	60 000	10,00%	30 000
E1c	21	Elaborer un protocole d'accord avec la profession agricole pour l'indemnisation des préjudices	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	0,00%	0	30,23%	30 226	29,77%	29 774	0,00%	0
	40	Réalisation des atlas de zones inondables			p.m.		100%									
	41	Réalisation de plan de prévention des risques inondation			p.m.		100%									
	43	Inventaire des ouvrages hydrauliques intéressant la sécurité des populations du projet			p.m.		100%									
					1 105 000			442 000		227 000		170 294		235 706		30 000

### Volet Actions de ralentissement des écoulement à l'amont des zones exposées

E1f	24	Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à partir de gravières existantes dans le secteur de Soissons	X	EOA	200 000		40%	80 000	9,77%	19 548	30,23%	60 452	20,00%	40 000	0,00%	0
E2a	26	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil sur Aisne - Etude juridique et économique préalable	X	EOA	80 000	X	40%	32 000	9,77%	7 819	30,23%	24 181	20,00%	16 000	0,00%	0
	27	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil sur Aisne - Maitrise d'œuvre et travaux	X	Communauté de communes Attichy	1 000 000		40%	400 000	0,00%	0	0,00%	0	30,00%	300 000	30,00%	300 000
E2b	29	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil Sainte Marie - phase travaux 1	X	EOA	6 000 000		40%	2 400 000	0,00%	0	30,23%	1 813 559	29,77%	1 786 441	0,00%	0
	30	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil Sainte Marie - phase travaux 2	X	EOA	2 700 000		40%	1 080 000	0,00%	0	30,23%	816 102	29,77%	803 898	0,00%	0
E2c	32	Aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le site de Proisy - travaux	X	EOA	5 000 000		40%	2 000 000	0,00%	0	30,23%	1 511 299	29,77%	1 488 701	0,00%	0
E2d	34	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Montmaq - travaux	X	EOA	3 000 000		40%	1 200 000	0,00%	0	30,23%	906 780	29,77%	893 220	0,00%	0
E3	35	Projets de ralentissement des crues envisagés sur 2004-2006	X	EOA	6 700 000		40%	2 680 000	0,00%	0	30,23%	2 025 141	29,77%	1 994 859	0,00%	0
E3bis	35bis	(Secteur Soissons, Dpt Oise; Dpt Ardennes, Dpt Marne, Dpt Meuse-2, Dpt Aisne-2)		EOA	6 550 000		40%	2 620 000	0,00%	0	30,23%	1 979 802	29,77%	1 950 198	0,00%	0
					31 230 000			12 492 000		27 367		9 137 316		9 273 316		300 000

### Volet Conduite de projet

F1	37	Créations de postes pour l'entente (4)	X	EOA	800 000	X	40%	320 000	50,00%	400 000	0,00%	0	10,00%	80 000	0,00%	0
F2, F3	38	Equipement divers (dont location de bureau)	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	50,00%	50 000	0,00%	0	10,00%	10 000	0,00%	0
					900 000			360 000		450 000		0		90 000		0
		<b>MONTANTS TOTAUX</b>			<b>34 605 000</b>			<b>14 022 000</b>		<b>293 367</b>		<b>9 555 921</b>		<b>9 887 712</b>		<b>330 000</b>

# Indicateurs d'activités

## Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2003

Tableau 1 - Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2003

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente ( en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
I03/01	Commune de Varesnes	60	4 948	"Digue de protection contre les inondations, étude de validation"	9 895
	TOTAL INONDATIONS 2003 :		4 948		9 895

Tableau 2 - Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2003

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées ( en €)		Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			A.E.S.N	Entente		
<b>ENTRETIEN</b>						
E03/01	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Oise amont	02	19 604	12 415	Entretien de l'Oise et de ses différents bras dans Guise, tranche 2	49 600
E03/02	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru de Voidon et de ses affluents	02	3 460	2 190	Entretien du ru de Voidon et de ses affluents, prog. 2003 tranche 3	8 760
E03/03	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Beaurepaire	02	4 528	2 868	Entretien du ru de Beaurepaire, prog. 2003 tranche 4	11 470
E03/04	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval	02	3 465	12 500	Entretien de l'Oise et de ses affluents, tranche 6	50 000
E03/05	Syndicat de dessèchement des marais de la basse Ailette	02	4 228	2 678	Entretien des affluents et sous-affluents, prog. 2003 tranche 2	10 710
E03/06	Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure	51	48 800	30 500	Entretien des cours d'eau, programme 2003	122 000
E03/07	Syndicat intercommunal de la Trye	60	10 400	6 500	Entretien de la Trye et de ses affluents, programme 2003	26 000
E03/08	Syndicat intercommunal du bassin versant de la Nonette	60	24 000	15 000	Entretien de la Nonette et de ses affluents, programme 2003	60 000
E03/09	Syndicat de dessèchement des marais de la basse Ailette	02	74 970	47 475	Entretien de l'Ailette, prog. 2003 tranche 6	189 900
E03/10	Syndicat mixte intercommunal d'aménagement de la Vesle	51	40 896	27 233	Entretien de la Vesle, programme 2003	108 930
E03/11	Syndicat intercommunal de la vallée du ru de Presles	95	0	1 750	Levés topographiques et maître d'œuvre pour travaux de remodelage	7 000
E03/12	Syndicat intercommunal du bassin de l'Esches	60	48 784	30 490	Entretien régulier de l'Esches et de ses affluents	121 960
E03/13	Association syndicale autorisée de la vallée de la Loire	08	4 880	3 050	Entretien des berges de la Loire, programme 2003	12 200
E03/14	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin versant de la Verse	60	11 938	7 462	Entretien de la Verse et de ses affluents, programme 2003	29 846
E03/15	Communauté d'agglomération de la région de Reims	51	49 058	33 728	Entretien de la Vesle dans l'agglomération de Reims, programme 2003	134 910
E03/16	Association syndicale autorisée du ruisseau de Saulces	08	3 696	2 310	Entretien du ruisseau de Saulces, Aisne-Doux	9 240
E03/17	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents	02	90 518	57 094	Entretien régulier de la Serre, Souche, Vilpion et affluents, tranche 6	228 375
*	Syndicat intercommunal de curage de l'Ardon et de la moyenne Ailette	02	6 608	4 193	Entretien régulier de l'Ailette, l'Ardon, le Sart l'Abbé, la Berjmaine, tranche 5	16 770
*	Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Automne	60 et 02	12 200	10750	Programme d'entretien, tranche 2004	43 000
*	Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure	51	48 800	30 500	Entretien régulier des cours d'eau, programme 2004	122 000
*	Syndicat de dessèchement des marais de la basse Ailette	02	8 172	5 185	Entretien des affluents et sous-affluents, tranche 3	20 740
*	Association syndicale autorisée du Bourgeron	08	4 000	2 500	Entretien du Bourgeron, programme 2004	10 000
*	Syndicat intercommunal de curage des deux vallées	02	9 348	5 843	Entretien des rus de Vanderesse et du Grand Marais, tranche 6	23 370

*	Association syndicale autorisée de la vallée de la Loire	08	8 000	5 000	Entretien des berges de la Loire, programme 2004	20 000
*	Syndicat intercommunal interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la vallée de la Thève	60 et 95	16 861	10 538	Entretien, tranche 2003	42 153
*	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru de Voidon et de ses affluents	02	7 328	4 650	Restauration et entretien du ru de Voidon et ses affluents, tranche 4	18 600
*	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval	02	49 576	31 400	Entretien régulier de l'Oise et de ses différents bras, tranche 6	125 600
*	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Oise moyenne et de ses affluents	02	175 416	111 100	Entretien de l'Oise, tranche 2	444 400
*	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée du Sausseron	95	4 533	2 833	Entretien 2003 et définition du programme pluriannuel d'entretien	11 332
<b>TOTAL ENTRETIEN 2003 :</b>			<b>799 067</b>	<b>519 735</b>		<b>2 078 866</b>

## RESTAURATION

R03/01	Syndicat intercommunal du ru de Retz	02	5 040	3 195	Restauration du ru de Retz, tranche 7	12 780
R03/02	Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru de Voidon et de ses affluents	02	11 560	7 338	Restauration du ru de Voidon, programme 2003 tranche 3	29 350
R03/03	Syndicat de dessèchement des marais de la basse Ailette	02	18 720	11 875	Restauration des affluents et sous-affluents tranche 4	47 500
R03/04	Syndicat de dessèchement des marais de la basse Ailette	02	20 796	13 165	Restauration des affluents et sous-affluents tranche 5	52 660
R03/05	Union Syndicale d'Aménagement et de Gestion	02	0	12 583	Promotion des différentes techniques végétales de protection de berges	50 330
R03/06	Syndicat intercommunal de la Trye	60	7 200	4 500	Restauration de la Trye, programme 2003	18 000
R03/07	Syndicat intercommunal du bassin de l'Esches	60	13 129	13 129	Etude préalable à la restauration des piedroits de la voûte de Méru	65 347
R03/08	Commune de Vic sur Aisne	02	20 760	12 975	Etude d'aménagement et de gestion du ru d'Hozier en amont de la confluence Aisne	51 900
R03/09	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Beaurepaire	02	8 991	5 695	Travaux de restauration	22 780
R03/10	Fédération des Ardennes pour la Pêche	08	622	0	Etablissement d'une communication entre une zone dépressionnaire et la rivière	3 110
R03/11	Communauté de communes du Pays des Sources	60	1 150	5 750	AMO étude globale sur le bassin versant	23 000
R03/12	Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin versant de la Verse	60	9 863	7 252	Restauration de la Verse et de ses affluents, programme 2003	29 008
R03/13	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée du Sausseron	95	98 244	0	Aménagement du Sausseron de Nesles-la-Vallée à Labbeville (tranche 2)	245 610
R03/14	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée du Sausseron	95	63 174	0	Aménagement en amont de Labbeville, plusieurs rus (tranche 3)	157 934
R03/15	Association syndicale autorisée de l'Aire	08	12 000	7 500	Restauration entre Grandpré et Fléville	30 000
R03/16	Syndicat intercommunal du bassin de l'Esches	60	54 280	108 660	Restauration des piedroits de la voûte de Méru	543 298
*	Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Ardre	51	30 000	18 750	Restauration de l'Ardre et de ses affluents, programme 2004	75 000
*	Association syndicale autorisée de la Dyonne et Plumion	08	4 400	2 750	Restauration du Plumion, programme 2004	11 000
*	Association syndicale autorisée de la Vaux	08	9 200	5 750	Restauration de la Vaux, programme 2004	23 000
*	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Oise amont	02	123 446	78 329	Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement des berges du Gland, Ton, ancienne Sambre	313 316
*	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Oise amont	02	138 148	87 658	Restauration des rayères à Guise	350 630
*	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Oise amont	02	15 740	9 965	Restauration d'un seuil sur le Petit Gland, Any-Martin-Rieux	39 860
*	Syndicat mixte intercommunal d'aménagement de la Vesle	51	6 200	11 610	Entretien courant, protection de berges et plantations	46 440
*	Communauté d'agglomération de la région de Reims	51	14 096	8 810	Restauration de la Vesle dans l'agglomération de Reims, programme 2003	39 740
<b>TOTAL RESTAURATION 2003 :</b>			<b>686 759</b>	<b>437 239</b>		<b>2 281 593</b>

\* : Opérations en attente d'Arrêté, sur engagement pris

### Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2003

Numéro du marché	OBJET DU MARCHÉ	OBJET	Montant TTC en euros
2003-01	Levés topographiques Montmacq	Bellanger/Houdry	36 157,00 €
2003-02	Gestion des opérations foncières Longueil Sainte Marie	SCET	169 718,38 €
2003-03	AMO sur le site de Montmacq	ONF/DDE	59 675,36 €
2003-04	Travaux de géotechnie Proisy	ROC SOL	42 678,06 €
2003-05	<i>Inexistant</i>		
2003-06	Travaux de topographie sur l'Aisne amont et l'Aire	Fauquembergue	168 109,76 €
2003-07	Maîtrise d'oeuvre des investigations hydrogéologiques en vallée de l'Aisne moyenne	HYDROEXPERT	25 355,20 €
2003-08	Etude de définition "approche économique du risque inondation & actions de communication associées"	SOGREAH ; SIEE ; BRL	35 880,00 €
2003-09	Approche économique du risque inondation	SIEE	627 900,00 €
2003-10	Travaux de topographie sur l'Oise (faisabilité Oise)	SMJET	68 120,00 €
2003-11	Travaux de géotechnie site de Montmacq	Fondasol	27 912,25 €
2003-12	Etude d'impact Proisy	AREA	37 375,00 €
2003-13	Travaux de pompage et sondage en vallée de l'Aisne moyenne	Fondasol	92 086,02 €
2003-13	Travaux de nivellement associés (vallée de l'Aisne)	Cabinet Houdry	8 589,67 €
2003-14	Campagne de mesures hydrométriques associées (vallée de l'Aisne)	aH2D	14 232,40 €
2003-15	Etudes environnementales spécifiques relatives au projet de Longueil Sainte Marie	FISHPASS	25 674,53 €

### Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

N° CONVENTION	Date	Nature du programme	Montant retenu	Montant de l'aide
03 0755	28/02/03	Travaux d'entretien sous maîtrise d'ouvrage EOA rivières domaniales non navigables	258 950,00	103 600,00 €
03 0751	28/2/03	Travaux d'entretien et fond d'intervention d'urgence	1 090 150,00	436 100,00 €
03 0753	28/2/03	Travaux de restauration	2 286 750,00	914 700,00 €
03 0062	8/1/03	Fonctionnement de l'Entente	435 500,00	217 800,00 €
03 2745	10/7/03	Etude de faisabilité hydrogéologique complémentaire CPER 2003/2	120 000,00	15 600,00 €

### Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan Etat-Région) en 2003

Février 2003	Dossier CPER 2003-01 : Projet d'aménagement d'aire de stockage d'eau sur le secteur de Longueil Sainte Marie : études de conception et de concertation - Montant de l'opération subventionnée : 501.000 € HT
Avril 2003	Dossier CPER 2003-02 : Reconnaissances hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues dans la vallée de l'Aisne - Montant de l'opération subventionnée : 120.000 € HT
Mai 2003	Dossier CPER 2003-03 : Etude de définition préalable à l'étude "Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne et actions de communication associées" - Montant de l'opération subventionnée : 30.000 € HT
Octobre 2003	Dossier CPER 2003-04 : Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire. - Montant de l'opération subventionnée : 46.900 € HT
Novembre 2003	Dossier CPER 2003-05 : Projet d'aménagement d'aire de stockage d'eau sur le secteur de Longueil Ste Marie : réalisation de la première opération en rive gauche : travaux, acquisitions foncières et indemnités, maîtrise d'oeuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associées au travaux - Montant de l'opération subventionnée : 6.000.000 € HT

## Liste des supports et outils de communication réalisés en 2003

---

Ouverture du site Internet de l'Entente Oise-Aisne - février 2003 : <http://www.entente-oise-aisne.fr/>

Lettre d'information de l'Entente Oise-Aisne  
numéro 4 - juillet 2003, 1500 exemplaires

Rapport d'activité des années 2001 et 2002  
septembre 2003, 500 exemplaires - remis aux membres du Conseil d'administration le 10 septembre 2003

Brochure "réponses aux questions posées lors des réunions publiques d'information du projet pilote de Longueil Sainte Marie pour réduire le risque inondation"  
décembre 2003 - 1500 exemplaires, documents mis à la disposition du public lors de l'enquête publique en avril - mai 2004.

## Liste des études produites en 2003

---

ANTEA Etude hydrogéologique du bassin de l'Oise - Aménagement contre les inondations - Rapport de synthèse - mars 2003

HYDRATEC-BIEF  
Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie - Dossier avant projet (AVP), Rapport principal et annexe - mai 2003

HYDROSPHERE-ECOTHEME-GREUZAT  
Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil Sainte Marie (60) - Etude d'impact - mai 2003

ONF  
Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Montmacq (60) - Diagnostic environnemental et forestier - novembre 2003

PICAULT William  
Les programmes d'aides aux collectivités locales pour leurs travaux sur les rivières, de 1996 à mars 2003 : Analyses, enquêtes et propositions. - Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'agronomie approfondie, spécialisation génie de l'environnement, option génie hydrologique - septembre 2003

SAFEGE Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents - Rapport provisoire de phase 1 (Diagnostic) & cartographie - décembre 2003

SIEE Etude de programmation pluriannuelle de travaux d'entretien sur les sections domaniales non navigables des rivières Oise et Aisne - (rapport provisoire) septembre 2003 ; lot 1 : Etude de reconnaissances des besoins, diagnostic et programmation des travaux à réaliser sur les sections domaniales non navigables des rivières Oise et Aisne ; lot 2 : Gestion du transport solide et des atterrissements dans le lit des rivières

STUCKY  
Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02) - Rapport avant-projet (AVP) (version provisoire) - décembre 2003



**Entente interdépartementale pour  
la protection contre les inondations  
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire  
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,  
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

8 bis, Place Saint Jacques - 60 200 Compiègne  
Téléphone : 03 44 38 83 83  
Télécopie : 03 44 38 83 80  
E-mail : entente-oise-aisne@wanadoo.fr  
[www.entente-oise-aisne.fr](http://www.entente-oise-aisne.fr)

Directeur de la publication :  
Daniel BERTHERY  
Responsable de la communication :  
Régis de la PERRAUDIERE

Juin 2004  
Réalisation : MD Conseil  
Photos : Entente Oise-Aisne - AESN - SNS Compiègne